



C/48/12

ORIGINAL : anglais

DATE : 17 septembre 2014

**UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES**

Genève

**CONSEIL**

**Quarante-huitième session ordinaire  
Genève, 16 octobre 2014**

**RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 2012-2013**

*établi par le Bureau de l'Union*

*Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV*

Le présent document présente le rapport sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 2012-2013 fondé sur le programme et budget pour l'exercice biennal 2012-2013 adopté par le Conseil (voir le document C/45/4 Rev.2 "Programme et budget pour l'exercice biennal 2012-2013").

## TABLEAU DES RÉSULTATS POUR L'EXERCICE BIENNAL 2012-2013

Table des matières

<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>5</b>
<b>2. EXÉCUTION DU PROGRAMME.....</b>	<b>7</b>
<b>2.1 SOUS-PROGRAMME UV.1 : POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES.....</b>	<b>7</b>
<b>Objectifs .....</b>	<b>7</b>
<b>Résultats obtenus : indicateurs d'exécution retenus.....</b>	<b>7</b>
1. ORGANISATION DES SESSIONS DU CONSEIL ET DU COMITÉ CONSULTATIF .....	7
a) Participation aux sessions du Conseil et du Comité consultatif.....	7
Figure 1. Participation aux sessions ordinaires du Conseil (sessions d'octobre) .....	7
Figure 2. Participation aux sessions extraordinaires du Conseil (sessions d'avril).....	7
Figure 3. Participation aux sessions du Comité consultatif.....	7
2. COORDINATION, SUIVI ET ÉVALUATION DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET BUDGET POUR L'EXERCICE BIENNAL 2012-2013 .....	8
a) Mise en œuvre du programme dans les limites du budget pour l'exercice biennal 2012-2013 .....	8
3. ÉLABORATION ET ADOPTION DU PROGRAMME ET BUDGET POUR L'EXERCICE BIENNAL 2014-2015 .....	8
a) Élaboration et adoption du programme et budget pour l'exercice biennal 2014-2015 conformément aux dispositions du "Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier de l'UPOV" .....	8
4. POLITIQUE DU CONSEIL.....	8
a) Recommandations formulées par le Comité consultatif et décisions du Conseil.....	8
b) Autres décisions du Conseil .....	8
c) Autres travaux du Comité consultatif.....	9
d) Adoption des documents et notes d'information par le Conseil.....	9
<b>2.2 SOUS-PROGRAMME UV.2 : SERVICES FOURNIS À L'UNION EN VUE D'AUGMENTER L'EFFICACITÉ DU SYSTÈME DE L'UPOV .....</b>	<b>10</b>
<b>Objectifs .....</b>	<b>10</b>
<b>Résultats obtenus : indicateurs d'exécution retenus.....</b>	<b>10</b>
1. ORIENTATIONS AU SUJET DE LA CONVENTION UPOV ET SA MISE EN ŒUVRE ET INFORMATIONS SUR SON APPLICATION.....	10
a) Adoption de matériels d'information nouveaux ou révisés concernant la Convention UPOV.....	10
b) Publication de la Gazette et Newsletter de l'UPOV .....	11
c) Incorporation de la législation des membres de l'Union dans la base de données UPOV Lex .....	11
Base de données UPOV Lex : consultations du site Web de l'UPOV en 2013.....	11
d) Participation à des séminaires et colloques organisés à Genève parallèlement aux sessions de l'UPOV.....	11
2. ORIENTATIONS AU SUJET DE L'EXAMEN DES VARIÉTÉS.....	12
a) Adoption de documents TGP et de matériels d'information nouveaux ou révisés.....	12
b) Adoption de principes directeurs d'examen nouveaux ou révisés.....	12
Principes directeurs d'examen : consultations du site Web de l'UPOV en 2013 .....	13
Figure 4. Adoption de principes directeurs d'examen.....	13
Figure 5. Projets de principes directeurs d'examen examinés par les TWP.....	13
Figure 6. Entrées de droits d'obtenteur dans la base de données sur les variétés végétales couvertes par des principes directeurs d'examen .....	13
c) Participation à des séminaires et colloques organisés à Genève parallèlement aux sessions de l'UPOV.....	14
3. COOPÉRATION EN MATIÈRE D'EXAMEN DES DEMANDES DE PROTECTION D'OBTENTIONS VÉGÉTALES.....	14
Base de données GENIE : consultations du site Web de l'UPOV en 2013 .....	14
a) Genres et espèces végétaux pour lesquels les membres de l'Union ont une expérience concrète ...	15
Figure 7. Genres/espèces pour lesquels il existe des accords de coopération, de l'expérience pratique et des entrées de droits d'obtenteur dans la base de données sur les variétés végétales.....	15
b) Genres et espèces végétaux au sujet desquels les membres de l'Union coopèrent en matière d'examen DHS, comme indiqué dans la base de données GENIE .....	15
- <i>Coopération générale</i> .....	15
- <i>Nombre d'accords bilatéraux et régionaux spécifiques sur la protection des obtentions végétales</i> ...	15
c) Participation à l'élaboration de principes directeurs d'examen.....	16

Figure 8. Nombre total de principes directeurs d'examen adoptés (par groupe de travail technique).....	16
Figure 9. Nombre total de principes directeurs d'examen en cours d'élaboration (par groupe de travail technique).....	16
Figure 10. Nombre total de principes directeurs d'examen adoptés (par région de l'expert principal).....	16
Figure 11. Nombre total de principes directeurs d'examen en cours d'élaboration (par groupe de travail technique).....	16
Figure 12. Nombre de membres de l'Union ayant participé à l'élaboration de principes directeurs d'examen .....	17
d) Qualité et exhaustivité des données contenues dans la base de données sur les variétés végétales et qualité du dispositif de recherche; et moyens d'accès aux autres données pertinentes .....	17
Base de données PLUTO : consultations du site Web de l'UPOV en 2013.....	18
e) Logiciels échangeables figurant dans le document UPOV/INF/16 "Logiciels échangeables".....	19
<b>4. PARTICIPATION DES MEMBRES DE L'UNION ET DES PARTIES PRENANTES AUX TRAVAUX DES DIFFÉRENTS ORGANES DE L'UPOV.....</b>	<b>19</b>
a) Participation aux travaux du Comité administratif et juridique .....	19
Figure 13. Nombre de membres et d'États ou d'organisations ayant le statut d'observateur ayant participé au sein du CAJ.....	19
b) Participation aux travaux du Comité technique .....	20
Figure 14. Nombre de membres et d'États ou d'organisations ayant le statut d'observateur ayant participé au sein du TC.....	20
c) Participation aux sessions des groupes de travail techniques .....	20
Figure 15. Nombre de membres et d'États ou d'organisations ayant le statut d'observateur ayant participé au sein des groupes de travail techniques .....	20
d) Participation aux ateliers préparatoires des sessions des groupes de travail techniques .....	21
Figure 16.....	21
i) Nombre de participants aux ateliers préparatoires : membres et observateurs.....	21
ii) Nombre de participants aux ateliers préparatoires par groupe de travail technique .....	21
e) Mesures visant à améliorer l'efficacité des travaux du TC des TWP et des ateliers préparatoires ....	21
<b>5. DOCUMENTS ET MATÉRIELS DE L'UPOV DANS DES LANGUES SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>22</b>
a) Mise à disposition de documents et de matériels de l'UPOV dans des langues autres que les langues utilisées au sein de l'UPOV (français, anglais, allemand et espagnol).....	22
<b>6. FACILITATION DU DÉPÔT DE DEMANDES DE DROITS D'OBTENTEUR.....</b>	<b>22</b>
a) Nombre de demandes de protection d'obtentions végétales.....	22
b) Nombre de titres octroyés .....	22
c) Nombre de titres en vigueur .....	22
Figure 17. Demandes de droits d'obteneur .....	22
Figure 18. Titres d'obteneur en vigueur.....	22
Figure 19. Demandes de droits d'obteneur déposées par des résidents ou des non-résidents ....	22
Figure 20. Titres d'obteneur octroyés à des résidents ou à des non-résidents .....	22
d) Nombre de genres ou espèces protégés par des membres de l'Union.....	23
Figure 21. Protection de genres et espèces végétaux en 2013.....	23
Figure 22. Évolution de la protection de genres et espèces végétaux .....	23
e) Nombre de genres ou espèces dont des variétés sont protégées .....	24
f) Utilisation par les membres de l'Union de renvois normalisés dans les formulaires de demande.....	24
g) Utilisation de formulaires vierges linéaires correspondant au "Formulaire type de l'UPOV de demande de protection d'une obtention végétale" .....	24
<b>7. FOURNITURE D'INFORMATIONS SUR LA CONVENTION UPOV À L'INTENTION DES PARTIES PRENANTES (OBTENTEURS, AGRICULTEURS, PRODUCTEURS, VENDEURS DE SEMENCES, ETC.).....</b>	<b>24</b>
a) Informations destinées aux parties prenantes sur le site Web de l'UPOV.....	24
<b>2.3 SOUS-PROGRAMME UV.3 : AIDE À LA MISE EN PLACE ET À L'APPLICATION DU SYSTÈME DE L'UPOV.....</b>	<b>25</b>
<b>Objectifs .....</b>	<b>25</b>
<b>Résultats obtenus : indicateurs d'exécution retenus.....</b>	<b>25</b>
<b>1. SENSIBILISATION AU RÔLE DE LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES CONFORMÉMENT À LA CONVENTION UPOV .....</b>	<b>25</b>
a) Publications sur le rôle du système de l'UPOV de protection des obtentions végétales, y compris des documents sur le site Web.....	25
b) Fourniture aux États et aux organisations d'informations sur les activités de l'UPOV.....	25
Figure 23. États ayant reçu des informations sur les activités de l'UPOV .....	25
Figure 24. Lieu des activités de l'UPOV .....	26
c) États et organisations ayant contacté le Bureau de l'UPOV pour obtenir de l'aide en matière d'élaboration d'une législation relative à la protection des obtentions végétales .....	26

d) États et organisations ayant entamé auprès du Conseil de l'UPOV la procédure pour devenir membre de l'Union.....	26
Figure 25. États et organisations ayant contacté le Bureau de l'Union pour obtenir de l'aide en matière d'élaboration d'une législation relative à la protection des obtentions végétales et États et organisations ayant entamé auprès du Conseil de l'UPOV la procédure pour devenir membre de l'Union .....	27
e) Participation aux activités de sensibilisation organisées par l'UPOV ou aux activités faisant intervenir des membres du personnel de l'UPOV ou des formateurs de l'UPOV au nom du personnel de l'UPOV.....	27
Figure 26. Lieu des activités et réunions au cours desquelles l'UPOV a fait des exposés.....	27
2. ASSISTANCE EN VUE DE L'ÉLABORATION D'UNE LÉGISLATION RELATIVE À LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES CONFORME À L'ACTE DE 1991 DE LA CONVENTION UPOV .....	28
a) États et organisations ayant reçu des commentaires sur leurs lois.....	28
b) États et organisations ayant reçu un avis positif du Conseil de l'UPOV.....	28
c) Réunions avec des responsables gouvernementaux.....	28
Figure 27. Assistance fournie en vue de l'élaboration d'une législation relative à la protection des obtentions végétales.....	28
3. ASSISTANCE FOURNIE À DES ÉTATS ET ORGANISATIONS EN VUE DE LEUR ADHÉSION À L'ACTE DE 1991 DE LA CONVENTION UPOV .....	29
a) États ayant adhéré à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV ou l'ayant ratifié.....	29
b) États et organisations devenus membres de l'Union.....	29
Figure 28. États ou organisations ayant reçu des avis législatifs .....	29
Figure 29. États ou organisations ayant obtenu l'avis positif du Conseil .....	29
Figure 30. Nouveaux membres de l'Union .....	29
Figure 31. Adhésion à l'Acte de 1991 ou ratification de ce dernier.....	29
4. ASSISTANCE À LA MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTÈME EFFICACE DE PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES CONFORME À L'ACTE DE 1991 DE LA CONVENTION UPOV.....	30
a) Participation aux cours d'enseignement à distance .....	30
Figure 32. Participation au cours UPOV DL -205 en 2012 et 2013 .....	30
Figure 33. Participants aux sessions principales du cours DL-205 par catégorie d'inscription.....	31
Figure 34. Participants aux sessions principales du cours DL-205 par langue.....	31
b) Participation d'États et d'organisations ayant le statut d'observateurs aux travaux du CAJ, du TC, des TWP et aux ateliers préparatoires correspondants .....	32
c) Participation aux activités de l'UPOV .....	32
d) Participation aux activités faisant intervenir des membres du personnel de l'UPOV ou des formateurs de l'UPOV au nom du personnel de l'UPOV.....	32
e) Formation dispensée par des formateurs de l'UPOV au cours d'activités n'ayant pas été organisées par l'UPOV .....	32
f) Mise en œuvre de projets avec des organisations partenaires et des donateurs.....	32
g) Utilisation de la page Web "Assistance" en vue d'obtenir une aide dans le cadre d'un projet.....	32
<b>2.4 SOUS-PROGRAMME UV.4 : RELATIONS EXTÉRIEURES.....</b>	<b>33</b>
<b>Objectifs .....</b>	<b>33</b>
<b>Résultats obtenus : indicateurs d'exécution retenus.....</b>	<b>33</b>
1. MEILLEURE CONNAISSANCE PAR LE PUBLIC DU RÔLE ET DES ACTIVITÉS DE L'UPOV .....	33
a) Mise à disposition sur le site Web de l'UPOV d'informations et de matériels à l'intention du grand public.....	33
b) Consultations du site Web.....	33
2. FOURNITURE D'INFORMATIONS À D'AUTRES ORGANISATIONS .....	35
Participation à des réunions ou à des activités d'organisations compétentes .....	35
<b>3. PERFORMANCE FINANCIÈRE.....</b>	<b>36</b>
<b>3.1 RECETTES, DÉPENSES ET RÉSERVES .....</b>	<b>36</b>
<b>3.2 STRUCTURE DU BUDGET .....</b>	<b>36</b>
<b>3.3 VARIATION BUDGÉTAIRE PAR OBJET DE DÉPENSE.....</b>	<b>37</b>
Figure 35. Recettes et dépenses (entre 2002 et 2013) .....	39
<b>3.4 BUDGET 2010-2011 : POSTES PAR CATÉGORIE .....</b>	<b>39</b>
<b>3.5 RECETTES : VARIATION PAR SOURCE .....</b>	<b>40</b>
<b>3.6 RECETTES, DÉPENSES ET RÉSERVES .....</b>	<b>41</b>
Figure 36. Recettes, dépenses et réserves pour la période 2003-2013 (en milliers de francs suisses).....	42

## 1. INTRODUCTION

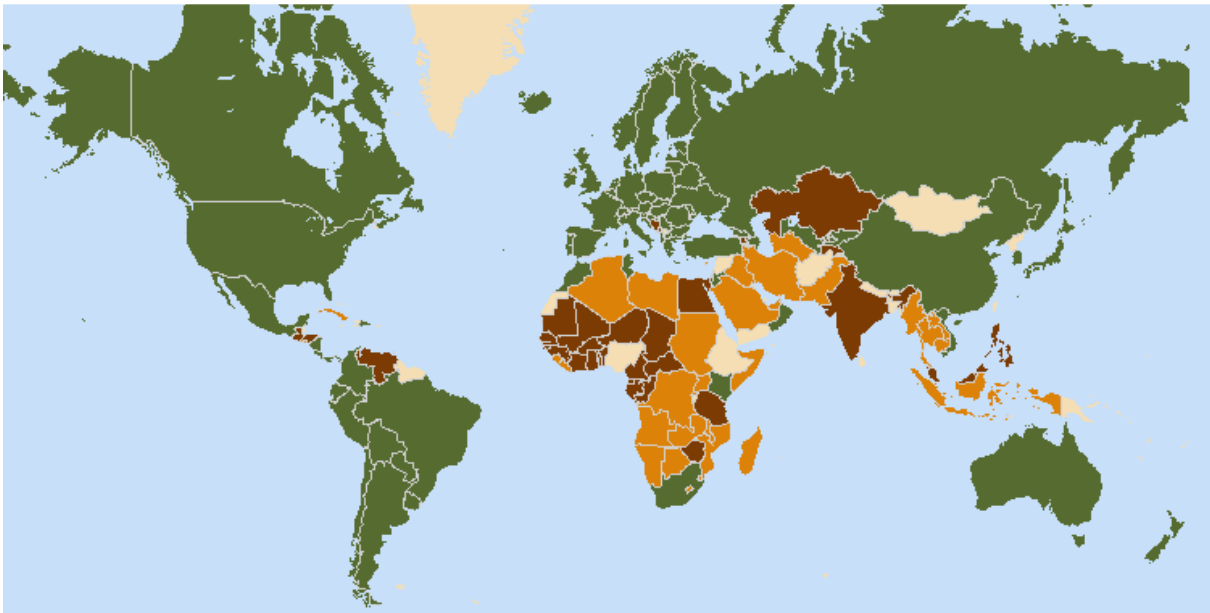
1. Le présent document présente le rapport sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 2012-2013 fondé sur le programme et budget pour l'exercice biennal 2012-2013 adopté par le Conseil à sa quarante-cinquième session ordinaire tenue à Genève le 20 octobre 2011 (voir le document C/45/4 Rev.2 "Programme et budget pour l'exercice biennal 2012-2013").

2. Le rapport sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 2012-2013 donne un aperçu des résultats de l'UPOV fondé sur les informations issues des documents ci-après, qui contiennent des informations plus détaillées :

- a) document C/45/4 Rev.2 "Programme et budget pour l'exercice biennal 2012-2013";
- b) document C/47/2 "Rapport annuel du Secrétaire général pour 2012";
- c) document C/48/2 "Rapport annuel du Secrétaire général pour 2013"; et
- d) document C/48/4 "Rapport sur la gestion financière pour l'exercice biennal 2012-2013".

3. La section 2 "Exécution du programme" contient un bref résumé des progrès accomplis dans le sens de la réalisation des objectifs fixés au niveau des sous-programmes, suivi de tableaux des résultats récapitulant les objectifs, les résultats escomptés et les indicateurs d'exécution. La section 3 "Performance financière" donne un aperçu de la performance financière et du nombre de postes pour le Bureau de l'Union, par rapport au programme et budget pour l'exercice biennal 2012-2013.

4. La carte ci-après donne un aperçu graphique de la situation actuelle en rapport avec l'UPOV à la fin de l'exercice biennal 2012-2013.



Les limites indiquées sur cette carte ne représentent en aucun cas l'expression d'une opinion de la part de l'UPOV concernant le statut juridique d'un pays ou d'un territoire.

- 71 membres de l'UPOV
- 16 États et une organisation intergouvernementale ayant entamé la procédure d'adhésion à la Convention UPOV
- 24 États et deux organisations intergouvernementales ayant pris contact avec le Bureau de l'Union afin de solliciter une aide dans l'élaboration de lois fondées sur la Convention UPOV

5. Le tableau ci-après contient des informations détaillées sur la situation en rapport avec l'UPOV.

#### Membres de l'UPOV

Afrique du Sud <sup>2</sup>	Canada <sup>2</sup>	Fédération de Russie <sup>3</sup>	Lettonie <sup>3</sup>	Pologne <sup>3</sup>	Suisse <sup>3</sup>
Albanie <sup>3</sup>	Chili <sup>2</sup>	Finlande <sup>3</sup>	Lituanie <sup>3</sup>	Portugal <sup>2</sup>	Trinité-et-Tobago <sup>2</sup>
Allemagne <sup>3</sup>	Chine <sup>2</sup>	France <sup>3</sup>	Maroc <sup>3</sup>	République de Corée <sup>3</sup>	Tunisie <sup>3</sup>
Argentine <sup>2</sup>	Colombie <sup>2</sup>	Géorgie <sup>3</sup>	Mexique <sup>2</sup>	République de Moldova <sup>3</sup>	Turquie <sup>3</sup>
Australie <sup>3</sup>	Costa Rica <sup>3</sup>	Hongrie <sup>3</sup>	Nicaragua <sup>2</sup>	République dominicaine <sup>3</sup>	Ukraine <sup>3</sup>
Autriche <sup>3</sup>	Croatie <sup>3</sup>	Irlande <sup>3</sup>	Norvège <sup>2</sup>	République tchèque <sup>3</sup>	Union européenne <sup>3,4</sup>
Azerbaïdjan <sup>3</sup>	Danemark <sup>3</sup>	Islande <sup>3</sup>	Nouvelle-Zélande <sup>2</sup>	Roumanie <sup>3</sup>	Uruguay <sup>2</sup>
Bélarus <sup>3</sup>	Équateur <sup>2</sup>	Israël <sup>3</sup>	Oman <sup>3</sup>	Royaume-Uni <sup>3</sup>	Viet Nam <sup>3</sup>
Belgique <sup>1</sup>	Espagne <sup>3</sup>	Italie <sup>2</sup>	Ouzbékistan <sup>3</sup>	Serbie <sup>3</sup>	
Bolivie (État plurinational de) <sup>2</sup>	Estonie <sup>3</sup>	Japon <sup>3</sup>	Panama <sup>3</sup>	Singapour <sup>3</sup>	
Brésil <sup>2</sup>	États-Unis d'Amérique <sup>3</sup>	Jordanie <sup>3</sup>	Paraguay <sup>2</sup>	Slovaquie <sup>3</sup>	
Bulgarie <sup>3</sup>	Ex-République yougoslave de Macédoine <sup>3</sup>	Kenya <sup>2</sup>	Pays-Bas <sup>3</sup>	Slovénie <sup>3</sup>	
		Kirghizistan <sup>3</sup>	Pérou <sup>3</sup>	Suède <sup>3</sup>	(Total 71)

<sup>1</sup> La Convention de 1961 modifiée par l'Acte additionnel de 1972 est le dernier Acte auquel un État a adhéré.

<sup>2</sup> L'Acte de 1978 est le dernier Acte auquel 19 États ont adhéré.

<sup>3</sup> L'Acte de 1991 est le dernier Acte auquel 50 États et une organisation ont adhéré.

<sup>4</sup> A adopté un système communautaire (supranational) de protection des obtentions végétales qui couvre le territoire de ses 28 États membres.

#### États et organisations intergouvernementales ayant engagé la procédure d'adhésion à la Convention UPOV

Arménie, Bosnie-Herzégovine, Égypte, Ghana, Guatemala, Honduras, Inde, Kazakhstan, Malaisie, Maurice, Monténégro, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Tadjikistan, Venezuela (République bolivarienne du), Zimbabwe, ainsi que l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI).

#### États et organisations intergouvernementales ayant été en rapport avec le Bureau de l'Union en vue d'obtenir une assistance pour l'élaboration de lois fondées sur la Convention UPOV

Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Barbade, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chypre, Cuba, El Salvador, Émirats arabes unis, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Libye, Mozambique, Myanmar, Namibie, Pakistan, République démocratique populaire lao, Soudan, Thaïlande, Tonga, Turkménistan, Zambie, ainsi que l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO) et la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC).

## 2. EXÉCUTION DU PROGRAMME

### 2.1 SOUS-PROGRAMME UV.1 : POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

Les sessions du Conseil et du Comité consultatif ont fourni la base de l'élaboration, de la gestion et de la coordination des activités dans le cadre du programme général de l'UPOV.

- Objectifs**
- ◆ Orientations politiques et gestion à l'échelon exécutif.
  - ◆ Planification, mise en œuvre et évaluation du programme et budget.

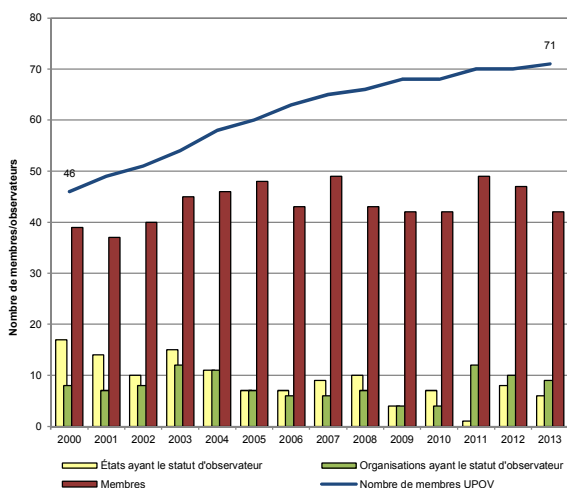
#### Résultats obtenus : indicateurs d'exécution retenus

##### 1. ORGANISATION DES SESSIONS DU CONSEIL ET DU COMITÉ CONSULTATIF

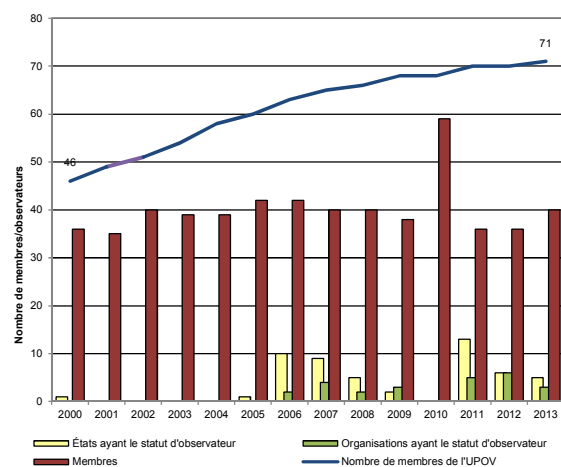
###### a) Participation aux sessions du Conseil et du Comité consultatif

(Voir les figures 1 à 3.)

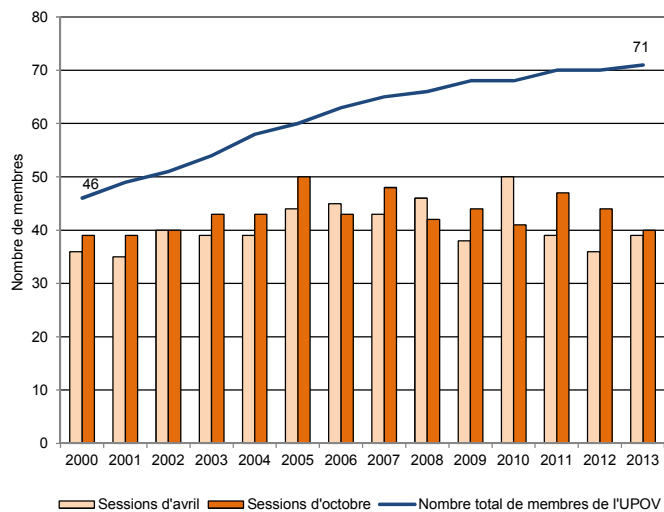
**Figure 1. Participation\* aux sessions ordinaires du Conseil (sessions d'octobre)**



**Figure 2. Participation\* aux sessions extraordinaires du Conseil (sessions d'avril)**



**Figure 3. Participation\* aux sessions du Comité consultatif**



\* La participation est évaluée en fonction du nombre de membres et d'États ou d'organisations ayant le statut d'observateur qui participent, et non en fonction du nombre de personnes présentes.

## 2. COORDINATION, SUIVI ET ÉVALUATION DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET BUDGET POUR L'EXERCICE BIENNAL 2012-2013

### a) Mise en œuvre du programme dans les limites du budget pour l'exercice biennal 2012-2013

Voir la section 3 "Performance financière".

## 3. ÉLABORATION ET ADOPTION DU PROGRAMME ET BUDGET POUR L'EXERCICE BIENNAL 2014-2015

### a) Élaboration et adoption du programme et budget pour l'exercice biennal 2014-2015 conformément aux dispositions du "Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier de l'UPOV"

Le programme et budget pour l'exercice biennal 2014-2015 a été adopté par le Conseil à sa quarante-septième session ordinaire tenue le 24 octobre 2013 (voir document C/47/4 Rev).

## 4. POLITIQUE DU CONSEIL

### a) Recommandations formulées par le Comité consultatif et décisions du Conseil

Le Conseil a pris des décisions, sur la base des recommandations formulées par le Comité consultatif, concernant les éléments suivants :

- l'examen de la conformité de deux projets de lois et d'une loi avec les dispositions de l'Acte de 1991 de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales;
- l'adoption de matériels d'information (il est rendu compte de l'adoption des matériels d'information par le Conseil dans le sous-programme UV.2);
- les calendriers des réunions;
- les communiqués de presse;
- la prolongation du mandat du secrétaire général adjoint;
- la révision des règles concernant l'octroi à des États et à des organisations intergouvernementales ou des organisations internationales non gouvernementales du statut d'observateur auprès des organes de l'UPOV;
- la révision des règles concernant l'accès aux documents de l'UPOV;
- la situation financière de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales au 31 décembre 2011;
- les arriérés de contributions au 30 septembre 2012;
- les comptes pour l'exercice financier 2010-2011;
- le projet de programme et budget de l'Union pour l'exercice biennal 2014-2015;
- les états financiers pour 2012;
- les arriérés de contributions au 30 septembre 2013;
- la création d'un compte spécial de l'UPOV qui serait utilisé pour financer des projets extrabudgétaires arrêtés par le Conseil, dans la situation où le montant du fonds de réserve dépasse 15% des recettes totales pour l'exercice biennal 2012-2013; et
- la transmission d'une copie de la demande d'information concernant la coopération en matière d'examen (voir par exemple le document C/xx/5) aux personnes désignées du Comité technique (TC).

### b) Autres décisions du Conseil

Le Conseil a également pris des décisions concernant les éléments suivants :

- les programmes de travail du Comité administratif et juridique (CAJ), du Comité technique (TC), des groupes de travail techniques (TWP) et du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT);
- l'élection
  - du président et du vice-président du Conseil,
  - du président et du vice-président du CAJ,
  - du président et du vice-président du TC.



c) Autres travaux du Comité consultatif

## Le Comité consultatif

- a accordé à l'Association africaine du commerce des semences (AFSTA) le statut d'observateur auprès du Conseil, du Comité administratif et juridique (CAJ), du Comité technique (TC) et des groupes de travail techniques (TWP) de l'UPOV;
- est convenu que le "Colloque sur les avantages de la protection des obtentions végétales pour les agriculteurs et les producteurs" qui se tiendrait à Genève le 2 novembre 2012
  - serait ouvert au public, sous réserve de la capacité de la salle, la priorité étant donnée aux participants représentant des membres de l'Union ou des États ou des organisations ayant le statut d'observateur,
  - a approuvé la diffusion sur le Web du colloque,
  - a approuvé l'explication du but du colloque;
- a fait siennes les propositions de projet de programme du colloque et a approuvé l'intégration d'un conférencier, choisi parmi ceux qui avaient été recommandés par l'APBEBES, chargé de présenter un exposé en rapport avec l'objet du colloque;
- a approuvé la participation du Bureau de l'Union au Cadre de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) pour la formulation de stratégies nationales de propriété intellectuelle destinées à promouvoir le développement;
- a approuvé la contribution du Bureau de l'Union à l'élaboration du questionnaire de l'OMPI intitulé "Instrument destiné à l'évaluation de la situation actuelle du système national de propriété intellectuelle d'un pays, de ses objectifs stratégiques et de ses besoins conformément aux priorités nationales de développement";
- a approuvé l'utilisation des conférences Web par les organes de l'UPOV, sous réserve que les organes concernés les jugent appropriées, afin de faciliter la participation des membres de l'Union et des observateurs conformément aux procédures en vigueur;
- a approuvé l'utilisation des conférences Web par le Bureau de l'Union afin de faciliter la participation des participants invités à ses réunions, lorsque le Bureau de l'Union le jugerait approprié;
- a approuvé l'utilisation de la diffusion sur le Web de sessions d'organes de l'UPOV aux fins de leur vision uniquement par les membres de l'Union et les observateurs conformément aux procédures en vigueur, sous réserve que l'organe de l'UPOV concerné le juge approprié et décidé que, dans tous les autres cas de diffusion sur le Web, le Comité consultatif sera invité à approuver les modalités d'une éventuelle retransmission sur l'Internet;
- est convenu de la mise à disposition sur le site Web de l'UPOV, après un délai approprié, de la retransmission sur l'Internet du "Colloque sur les avantages de la protection des obtentions végétales pour les agriculteurs et les producteurs", tenu à Genève le 2 novembre 2012;
- a approuvé le lancement de la page Web "Assistance", sur la base du prototype, dans une zone du site Web de l'UPOV qui sera accessible à partir de la zone d'accès restreint, mais également au moyen d'un lien distinct et d'un mot de passe communiqué au représentant et au suppléant de chaque membre de l'Union;
- a approuvé la publication sur le site Web de l'UPOV d'un document contenant la liste des membres de l'UPOV, la liste des États et organisations intergouvernementales ayant entamé la procédure d'adhésion à la Convention UPOV et la liste des États et organisations intergouvernementales ayant été en relation avec le Bureau de l'Union en vue d'obtenir une assistance pour l'élaboration de lois fondées sur la Convention UPOV;
- a approuvé l'envoi d'une invitation à la Géorgie pour qu'elle présente à la quatre-vingt-sixième session du Comité consultatif tenue en octobre 2013 un exposé sur les progrès réalisés et les domaines éventuels d'intervention dans la mise en œuvre du système de l'UPOV;
- a approuvé la participation du Bureau de l'Union à la plate-forme du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ITPGRFA) pour le codéveloppement et le transfert de technologies;
- a pris note du rapport présenté par le Bureau de l'Union à la sixième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CGRFA) et approuvé la présentation de rapports similaires à de futures sessions, en lien avec tous les actes de la Convention UPOV; et
- a approuvé la participation de l'UPOV à l'initiative de l'OMPI sur la production de blé durable en République-Unie de Tanzanie.

d) Adoption des documents et notes d'information par le Conseil

Il est rendu compte de l'adoption des matériels d'information par le Conseil dans le sous-programme UV.2

## 2.2 SOUS-PROGRAMME UV.2 : SERVICES FOURNIS À L'UNION EN VUE D'AUGMENTER L'EFFICACITÉ DU SYSTÈME DE L'UPOV

L'UPOV a continué d'adopter des documents d'information et d'orientation nouveaux ou révisés qui renforcent la compréhension et la mise en œuvre des dispositions de la Convention d'une manière efficace et harmonisée sur le plan international, ce qui contribue à améliorer la qualité de la protection et à réduire le coût d'obtention de la protection. Ces mesures ne cessent de prendre de l'importance pour les nouveaux membres de l'UPOV étant donné que de plus en plus de membres de l'Union assurent la protection de tous les genres et espèces. En 2013, les principes directeurs d'examen adoptés ont couvert 91% de toutes les entrées de droits d'obtenteur dans la base de données sur les variétés végétales. Afin d'étudier la possibilité de mettre en place des mesures pour améliorer l'efficacité du Comité technique (TC), des groupes de travail techniques (TWP) et des ateliers préparatoires, le TC a donné son approbation à une série d'enquêtes. Pour renforcer la coopération entre les membres de l'Union, les informations fournies dans la base de données GENIE, la base de données sur les variétés végétales (base de données PLUTO) et la base de données sur les lois des membres de l'Union (UPOV Lex) ont été améliorées, d'autres mesures étant prises concernant le programme d'améliorations de la base de données PLUTO. Des progrès importants ont été enregistrés en ce qui concerne le projet de mise au point d'un formulaire électronique de demande de l'UPOV et une maquette a notamment été créée à des fins de démonstration.

- Objectifs**
- ◆ Maintenir et améliorer l'efficacité du système de l'UPOV.
  - ◆ Jeter et développer les bases juridiques, administratives et techniques de la coopération internationale en matière de protection des obtentions végétales selon la Convention UPOV.

### Résultats obtenus : indicateurs d'exécution retenus

#### 1. ORIENTATIONS AU SUJET DE LA CONVENTION UPOV ET SA MISE EN ŒUVRE ET INFORMATIONS SUR SON APPLICATION

##### a) Adoption de matériels d'information nouveaux ou révisés concernant la Convention UPOV

Le Conseil a adopté

- un nouveau document d'information  
UPOV/INF/21/1 Mécanismes extrajudiciaires de règlement des litiges
- 11 révisions de documents d'information adoptés précédemment
  - UPOV/INF/4/2 Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier de l'UPOV (révision)
  - UPOV/INF/4/3 Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier de l'UPOV (révision)
  - UPOV/INF/6/3 Orientations en vue de la rédaction de lois fondées sur l'Acte de 1991 de la Convention UPOV (révision)
  - UPOV/INF/15/2 Document d'orientation destiné aux membres de l'UPOV concernant les obligations en cours et les notifications connexes, ainsi que la fourniture d'informations visant à faciliter la coopération (révision)
  - UPOV/INF/16/3 Logiciels échangeables (révision)
  - UPOV/INF/19/1 Règles concernant l'octroi à des États et à des organisations intergouvernementales ou des organisations internationales non gouvernementales du statut d'observateur auprès des organes de l'UPOV (révision)
  - UPOV/INF/20/1 Règles concernant l'accès aux documents de l'UPOV (révision)
  - UPOV/INF-EXN/2 Liste des documents INF-EXN et date de la version la plus récente de ces documents (révision)
  - UPOV/INF-EXN/3 Liste des documents INF-EXN et date de la version la plus récente de ces documents (révision)
  - UPOV/INF-EXN/4 Liste des documents INF-EXN et date de la version la plus récente de ces documents (révision)
  - UPOV/INF-EXN/5 Liste des documents INF-EXN et date de la version la plus récente de ces documents (révision)
- deux nouvelles notes explicatives
  - UPOV/EXN/BRD/1 Notes explicatives sur la définition de l'obtenteur selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV
  - UPOV/EXN/HRV/1 Notes explicatives sur les actes à l'égard du produit de la récolte selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV
- une révision de notes explicatives adoptées précédemment
  - UPOV/INF/12/4 Notes explicatives concernant les dénominations variétales selon la Convention UPOV (révision)

Le CAJ, en concertation avec le Groupe consultatif du Comité administratif et juridique (CAJ-AG) et le TC, selon le cas, a examiné les projets de documents ci-après :

- deux nouveaux documents d'information
  - UPOV/INF/15 Document d'orientation destiné aux membres de l'UPOV concernant les obligations en cours et les notifications connexes, ainsi que la fourniture d'informations visant à faciliter la coopération
  - UPOV/INF/ADS Mécanismes extrajudiciaires de règlement des litiges
- une révision de documents d'information adoptés précédemment
  - UPOV/INF/16 Logiciels échangeables (révision)
- trois nouvelles notes explicatives
  - UPOV/EXN/BRD Notes explicatives sur la définition de l'obtenteur selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV
  - UPOV/EXN/HRV Notes explicatives sur les actes à l'égard du produit de la récolte selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV
- une révision de notes explicatives adoptées précédemment
  - UPOV/EXN/EDV Notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées en vertu de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV (révision)
- pour les documents TGP, voir la section 2.2 "Sous-programme UV.2", résultat escompté "2. Orientations au sujet de l'examen des variétés" et "a) Adoption de documents TGP et de matériels d'information nouveaux ou révisés".

b) Publication de la Gazette et Newsletter de l'UPOV

Deux numéros de la publication n° 438 de l'UPOV, intitulée "Plant Variety Protection" (en anglais seulement), qui se compose de la Gazette et de la Newsletter de l'UPOV, ont été publiés au cours de l'exercice biennal 2012-2013.

c) Incorporation de la législation des membres de l'Union dans la base de données UPOV Lex

- Onze législations concernant neuf membres de l'Union ont été incorporées dans la base de données UPOV Lex (Australie, Croatie, États-Unis d'Amérique, France, Irlande, Panama, Pologne, Serbie et Viet Nam).

Base de données UPOV Lex : consultations du site Web de l'UPOV<sup>a</sup> en 2013

Langue	Consultations	Consultations ponctuelles
Anglais	58 442	40 221
Espagnol	20 246	14 057
Français	7 216	5 152
Allemand	2 629	1 800

Évolution des consultations

Année	Consultations	Consultations ponctuelles
2013	88 533	61 230
2012	91 245	62 411
2011	19 269	12 575

d) Participation à des séminaires et colloques organisés à Genève parallèlement aux sessions de l'UPOV

- Colloque sur les avantages de la protection des obtentions végétales pour les agriculteurs et les producteurs, 2 novembre 2012 : 118 participants
- Séminaire sur les variétés essentiellement dérivées, 22 octobre 2013 : 177 participants

## 2. ORIENTATIONS AU SUJET DE L'EXAMEN DES VARIÉTÉS

a) Adoption de documents TGP et de matériels d'information nouveaux ou révisés

- Documents TGP adoptés et publiés sur le site Web de l'UPOV :
  - un nouveau document TGP
 

TGP/15/1	Conseils en ce qui concerne l'utilisation des marqueurs biochimiques et moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS)
----------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------
  - quatre révisions de documents d'information adoptés précédemment
 

TGP/12/2	Conseils en ce qui concerne certains caractères physiologiques (révision)
TGP/14/2	Glossaire de termes utilisés dans les documents de l'UPOV (révision)
TGP/0/5	Liste des documents TGP et date de la version la plus récente de ces documents (révision)
TGP/0/6	Liste des documents TGP et date de la version la plus récente de ces documents (révision)
- Projets de documents TGP dont l'établissement a progressé au CAJ, au TC ou dans les groupes de travail techniques
  - trois révisions de documents TGP adoptés précédemment
 

TGP/7	Élaboration des principes directeurs d'examen
TGP/8	Protocole d'essai et techniques utilisés dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité
- Projets de matériels d'information dont l'établissement a progressé au CAJ, au TC ou dans les groupes de travail techniques
  - deux révisions de matériels d'information adoptés précédemment
 

UPOV/INF/12	Notes explicatives concernant les dénominations variétales selon la Convention UPOV (révision)
UPOV/INF/16	Logiciels échangeables (révision)

b) Adoption de principes directeurs d'examen nouveaux ou révisés*Principes directeurs d'examen adoptés*

- 42 principes directeurs d'examen ont été adoptés par le TC, dont :
  - 23 nouveaux principes directeurs d'examen
  - 11 principes directeurs d'examen révisés
  - huit principes directeurs d'examen partiellement révisés

(Voir la figure 4.)

À la fin de 2013, les principes directeurs d'examen adoptés ont couvert 91% de toutes les entrées de droits d'obtenteur dans la base de données sur les variétés végétales (217 298 entrées sur 247 818) (contre 90% à la fin de 2011 (201 873 entrées sur 224 189)).

(Voir la figure 6.)

*Progrès réalisés dans l'élaboration des principes directeurs d'examen dans le cadre des groupes de travail techniques*

- En 2012, 59 projets de principes directeurs d'examen ont progressé au sein des groupes de travail techniques, dont
  - 36 nouveaux principes directeurs d'examen
  - 16 révisions
  - sept révisions partielles
- En 2013, 49 projets de principes directeurs d'examen ont progressé au sein des groupes de travail techniques, dont
  - 30 nouveaux principes directeurs d'examen
  - 13 révisions
  - six révisions partielles

(Voir la figure 5.)

Principes directeurs d'examen : consultations du site Web de l'UPOV en 2013

Langue	Consultations	Consultations ponctuelles
Anglais	55 559	31 498
Espagnol	8 591	4 802
Français	3 071	1 898
Allemand	1 258	781

Évolution des consultations

Année	Consultations	Consultations ponctuelles
2013	68 479	38 979
2012	65 471	37 227
2011	Non disponible	Non disponible

Figure 4. Adoption de principes directeurs d'examen

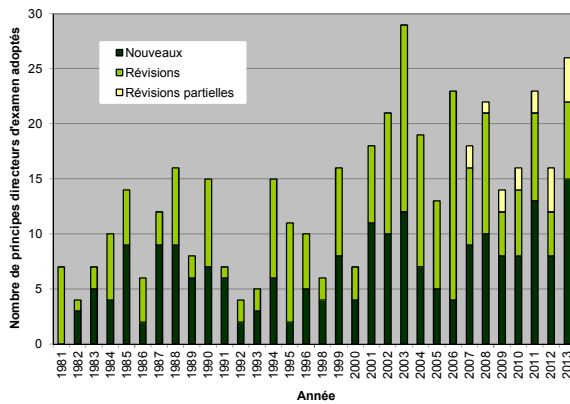


Figure 5. Projets de principes directeurs d'examen examinés par les TWP

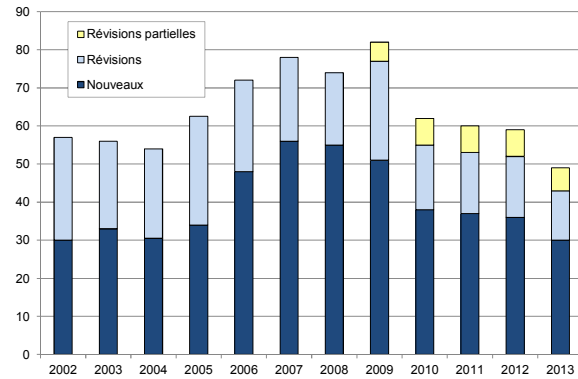
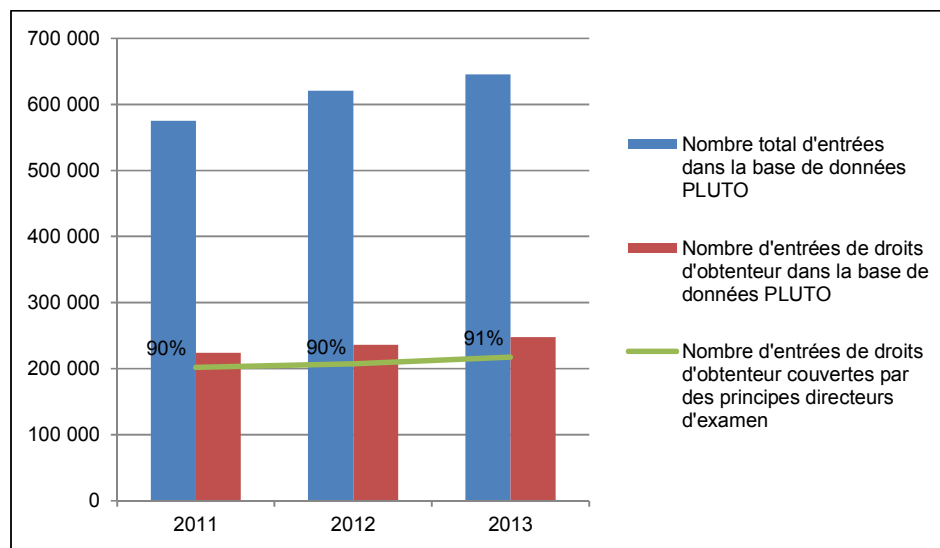


Figure 6. Entrées de droits d'obtenteur dans la base de données sur les variétés végétales couvertes par des principes directeurs d'examen



c) Participation à des séminaires et colloques organisés à Genève parallèlement aux sessions de l'UPOV

- En 2012, débat sur les expériences des membres de l'Union relatives aux mesures à prendre pour améliorer l'efficacité des essais DHS :

89 participants représentant 42 membres de l'Union, quatre États ayant le statut d'observateur et cinq organisations ayant le statut d'observateur.

3. COOPÉRATION EN MATIÈRE D'EXAMEN DES DEMANDES DE PROTECTION D'OBTENTIONS VÉGÉTALES



Base de données GENIE : consultations du site Web de l'UPOV en 2013

Sessions	16 545	Langue	Consultations	Consultations ponctuelles
Utilisateurs	8 913	Anglais	61 335	35 992
Consultations	84 306	Espagnol	10 610	6 074
Nouveaux utilisateurs	48%	Français	7 050	4 252
Utilisateurs ayant déjà consulté le site Web	52%	Allemand	2 360	1 072

Dix pays ayant le plus consulté la base de données GENIE en 2013

Pays/territoire	Sessions	Pourcentage de nouvelles sessions	Nouveaux utilisateurs
France	1 637	55,65%	911
Suisse	1 070	25,79%	276
États-Unis d'Amérique	914	68,27%	624
Allemagne	857	70,36%	603
Japon	754	21,75%	164
Espagne	748	67,38%	504
Inde	662	74,17%	491
Mexique	633	52,13%	330
Pays-Bas	541	31,98%	173
Australie	535	34,39%	184

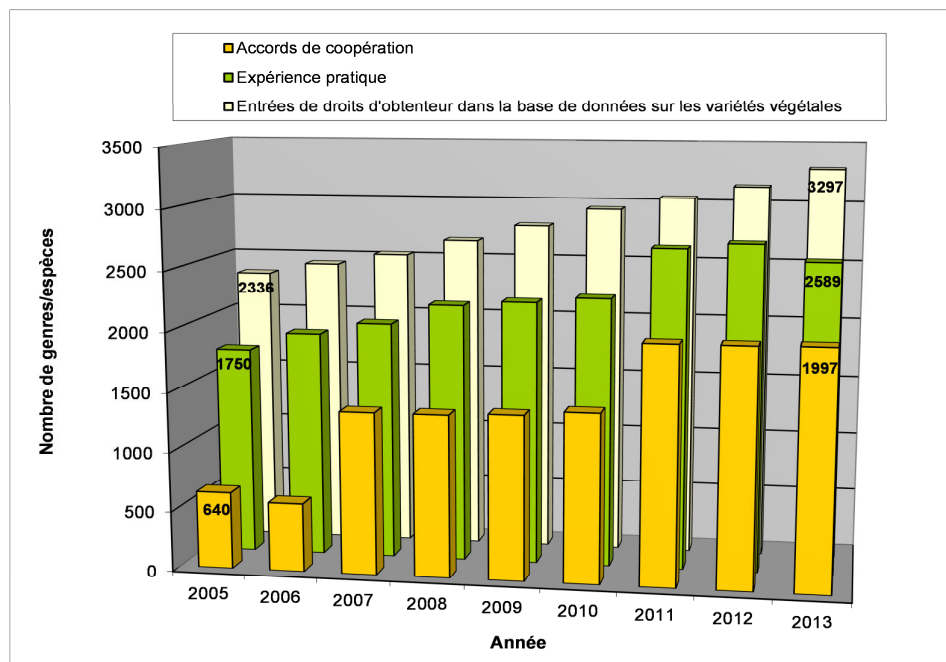
Évolution des consultations

Année	Consultations	Consultations ponctuelles
2013	84 306	49 280
2012	85 149	46 122
2011	59 735	32 839
2010	51 457	28 565
2009	11 474	5 337
2008	14 063	5 763
2007	5 357	2 530

a) Genres et espèces végétaux pour lesquels les membres de l'Union ont une expérience concrète

Expérience pratique en matière d'examen DHS portant sur environ 2589 genres ou espèces en 2013 (2726 en 2012, 2679 en 2011 et 2254 en 2010) (voir la figure 7).

**Figure 7. Genres/espèces pour lesquels il existe des accords de coopération, de l'expérience pratique et des entrées de droits d'obtenteur dans la base de données sur les variétés végétales**



b) Genres et espèces végétaux au sujet desquels les membres de l'Union coopèrent en matière d'examen DHS, comme indiqué dans la base de données GENIE

- *Coopération générale*

Nombre de services qui communiqueraient les rapports DHS existants à tout membre de l'Union :  
deux en 2013 (un en 2011)

Nombre de services qui communiqueraient à tout membre de l'Union les rapports DHS existants pour toute espèce pour laquelle ils ont acquis une expérience pratique en matière d'examen :  
six en 2013 (cinq en 2011)

Nombre de services qui accepteraient des rapports DHS de tout autre membre de l'Union :  
un en 2013 (un en 2011)

Nombre de services qui accepteraient dans certaines circonstances des rapports DHS de tout autre membre de l'Union :  
deux en 2013 (deux en 2011)

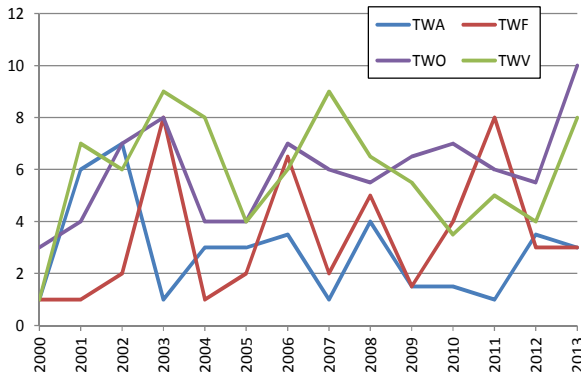
- *Nombre d'accords bilatéraux et régionaux spécifiques sur la protection des obtentions végétales*

L'accord de coopération en matière d'examen s'applique à environ 1997 genres ou espèces (1991 en 2012, 1990 en 2011 et 1417 en 2010) – à l'exclusion de la coopération générale (voir la figure 7 et le document C/48/5).

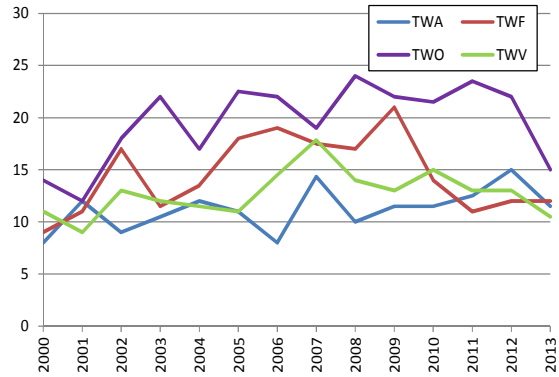
c) Participation à l'élaboration de principes directeurs d'examen

Les figures 8 à 11 présentent un aperçu, par groupe de travail technique et par région de l'expert principal, de la participation à l'élaboration de principes directeurs d'examen.

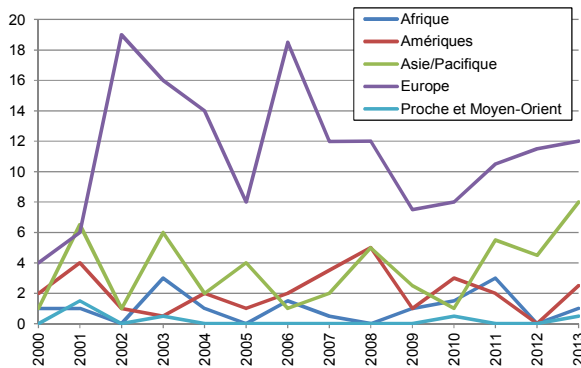
**Figure 8. Nombre total de principes directeurs d'examen adoptés**  
(par groupe de travail technique)



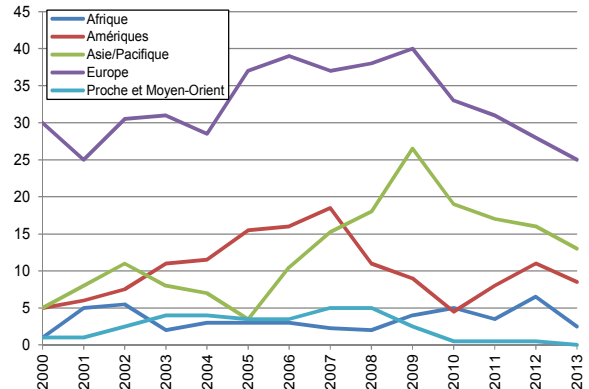
**Figure 9. Nombre total de principes directeurs d'examen en cours d'élaboration**  
(par groupe de travail technique)



**Figure 10. Nombre total de principes directeurs d'examen adoptés**  
(par région de l'expert principal)



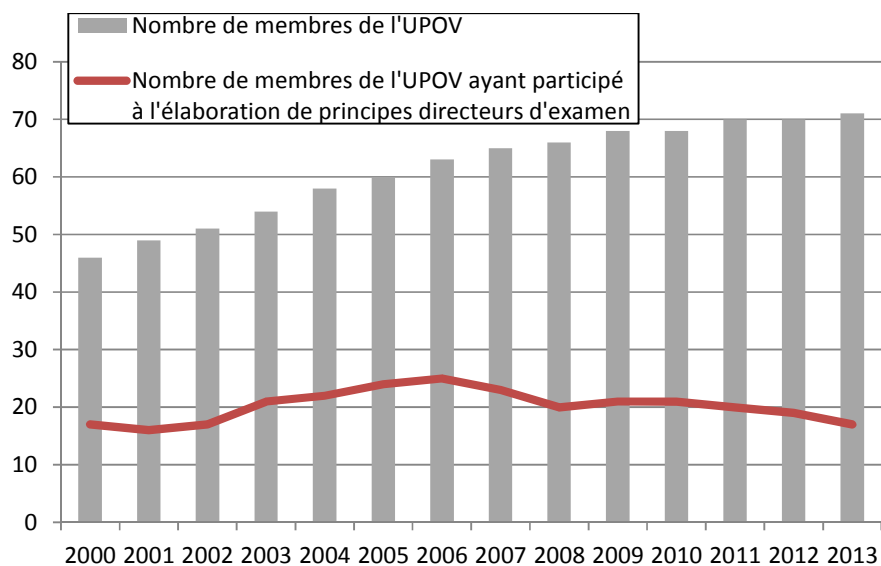
**Figure 11. Nombre total de principes directeurs d'examen en cours d'élaboration**  
(par groupe de travail technique)





Au total, 20 membres de l'Union ont participé à l'élaboration de principes directeurs d'examen (AR, AU, BR, CA, CN, CO, DE, ES, FR, GB, IL, JP, KE, KR, MX, NL, NZ, PL, QZ, ZA).  
(Voir la figure 12.)

**Figure 12. Nombre de membres de l'Union ayant participé à l'élaboration de principes directeurs d'examen**



d) Qualité et exhaustivité des données contenues dans la base de données sur les variétés végétales et qualité du dispositif de recherche; et moyens d'accès aux autres données pertinentes

- Nombre total de fichiers figurant dans la base de données PLUTO à la fin de 2013 :  
645 068 (620 517 fin 2012 et 575 378 fin 2011)
- Nombre de présentations de nouvelles données en 2012 et en 2013 (chaque contributeur a été invité à en présenter six fois en 2013) :  
163 en 2013 et 167 en 2012 (164 en 2011 et 161 en 2010)
- Nombre de contributeurs figurant dans la base de données PLUTO à la fin de 2012 et de 2013 :  
56 en 2013 et 52 en 2012 (48 en 2011 et 41 en 2010)
- Nombre de membres de l'Union qui ont fourni des données en 2012 et en 2013 :  
45 en 2013 et 45 en 2012 (41 en 2011 et 41 en 2010)
- Nombre de membres de l'Union qui ont fourni des données pour la première fois en 2012 et en 2013 :  
quatre en 2013 (GE, KE, PE, RS) (quatre en 2012, trois en 2011 et zéro en 2010)
- Nombre d'autres contributeurs ayant fourni des données en 2012 et en 2013 :  
un en 2013 et en 2012 (OCDE) (un en 2011 et un en 2010)



Base de données PLUTO : consultations du site Web de l'UPOV en 2013

Sessions	41 957
Utilisateurs	12 145
Consultations	70 739
Nouveaux utilisateurs	27,4%
Utilisateurs ayant déjà consulté le site Web	72,6%

Langue	Consultations	Consultations ponctuelles
Anglais	41 058	25 785
Espagnol	3 528	2 045
Français	3 850	2 525
Allemand	971	603

Dix pays ayant le plus consulté la base de données PLUTO en 2013

Pays/territoire	Sessions	Pourcentage de nouvelles sessions	Nouveaux utilisateurs
France	4 225	29,35%	1 240
États-Unis d'Amérique	4 054	23,36%	947
Pays-Bas	3 613	21,87%	790
Australie	2 513	12,06%	303
Brésil	2 359	33,36%	787
Ukraine	2 180	13,12%	286
Russie	1 583	15,41%	244
Allemagne	1 579	34,07%	538
Japon	1 506	27,56%	415
Suisse	1 338	22,94%	307

Évolution des consultations

Année	Consultations	Consultations ponctuelles
2013	70 739	44 370
2012	255 108	51 111
2011	30 226	6 316

Améliorations concernant la base de données sur les variétés végétales (base de données PLUTO) :

En 2012 :

- Nouvelles fonctions :
  - page dédiée à la recherche de dénominations variétales;
  - possibilités de sauvegarder les paramètres de recherche pour la base de données PLUTO;
  - obligation pour les utilisateurs de la base de données sur les variétés végétales de s'inscrire de sorte que l'utilisation de cette base de données puisse être surveillée, l'objectif étant d'utiliser ce retour d'information pour de futures améliorations;
  - introduction des dispositions nécessaires pour inclure les données dans leur alphabet d'origine, en plus de celles communiquées en alphabet romain; et
  - possibilités pour les contributeurs à la base de données sur les variétés végétales de fournir des données sur les dates auxquelles une variété avait été commercialisée pour la première fois sur le territoire de la demande et sur d'autres territoires.
- Solutions élaborées pour permettre à l'Afrique du Sud et au Kenya d'apporter des données dans un autre format que le format TAG.
- Méthode pour l'établissement des codes UPOV manquants pour les données destinées à la base de données sur les variétés végétales élaborée par le Groupe de la base de données sur les désignations commerciales de l'OMPI. À cet égard, des codes UPOV ont été alloués pour la quasi-totalité des entrées dans cette base de données.
- Élaboration d'une version propre à l'UPOV de la base de données UPOV-ROM.

En 2013 :

- Les contributeurs ont été priés de fournir des données dès que possible après leur publication par l'autorité concernée.
- Modification de la procédure d'attribution et de correction des codes UPOV afin de réduire autant que possible le délai d'actualisation de la base de données.
- Pour aider les utilisateurs de la base de données PLUTO, une version en anglais de la vidéo pédagogique a été élaborée et affichée sur la page Web PLUTO (<https://www3.wipo.int/pluto/user/en/index.jsp>).
- Le texte de l'avertissement concernant la base de données PLUTO a été modifié afin de tenir compte du contenu du Programme d'améliorations.
- Un groupe de travail chargé d'élaborer des propositions relatives à un moteur de recherche des similitudes pour l'UPOV aux fins de la dénomination variétale a été créé.

e) Logiciels échangeables figurant dans le document UPOV/INF/16 "Logiciels échangeables"

Les logiciels ci-après ont été ajoutés dans le document UPOV/INF/16 :

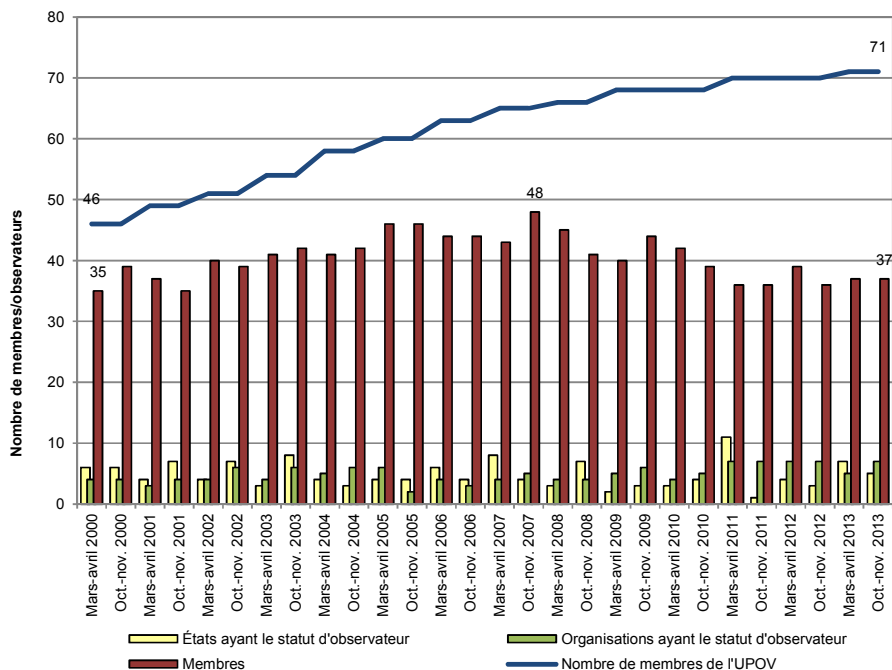
<u>Nom du programme</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Pays qui propose</u>
ZAJVKA	Conception des essais DHS et analyse des données	Fédération de Russie
AIM	Analyse des images	France

4. PARTICIPATION DES MEMBRES DE L'UNION ET DES PARTIES PRENANTES AUX TRAVAUX DES DIFFÉRENTS ORGANES DE L'UPOV

a) Participation aux travaux du Comité administratif et juridique

(Voir la figure 13.)

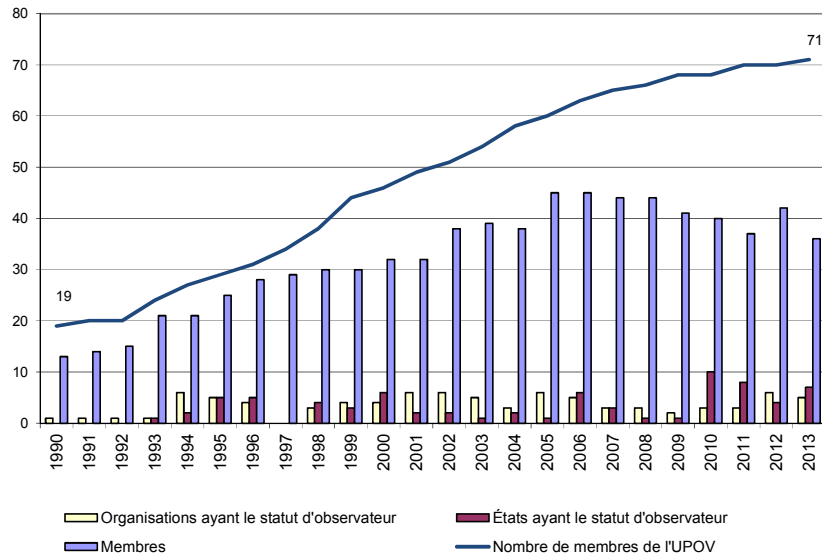
**Figure 13. Nombre de membres et d'États ou d'organisations ayant le statut d'observateur ayant participé au sein du CAJ**



b) Participation aux travaux du Comité technique

(Voir la figure 14.)

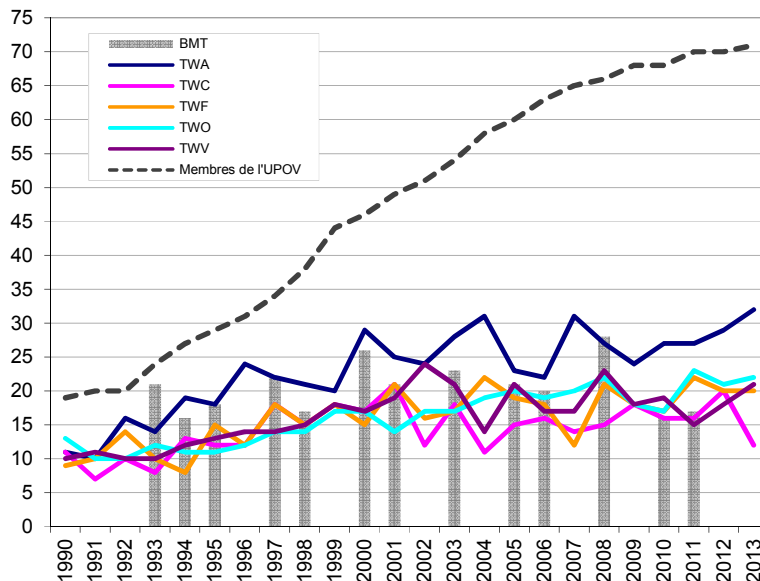
**Figure 14. Nombre de membres et d'États ou d'organisations ayant le statut d'observateur ayant participé au sein du TC**



c) Participation aux sessions des groupes de travail techniques

(Voir la figure 15.)

**Figure 15. Nombre de membres et d'États ou d'organisations ayant le statut d'observateur ayant participé au sein des groupes de travail techniques**

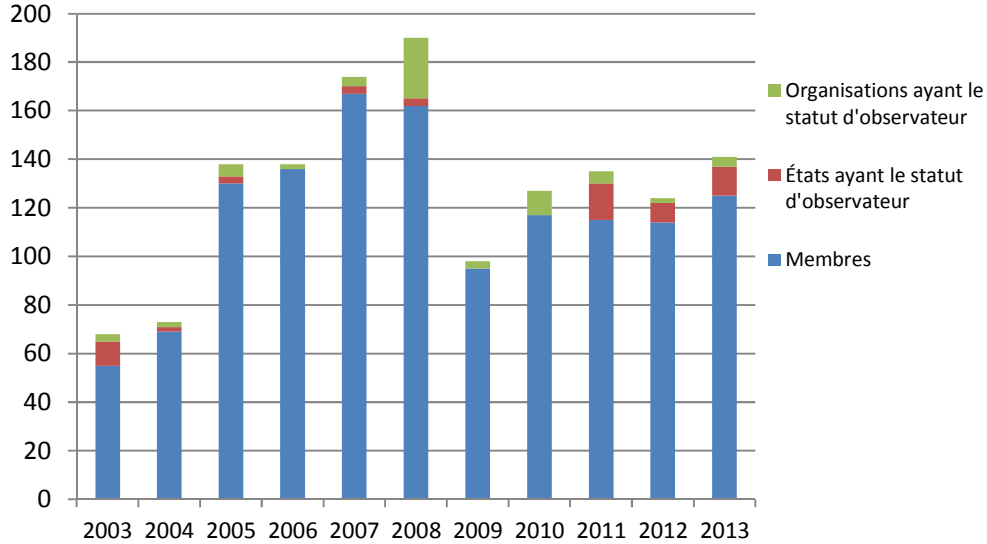


d) Participation aux ateliers préparatoires des sessions des groupes de travail techniques

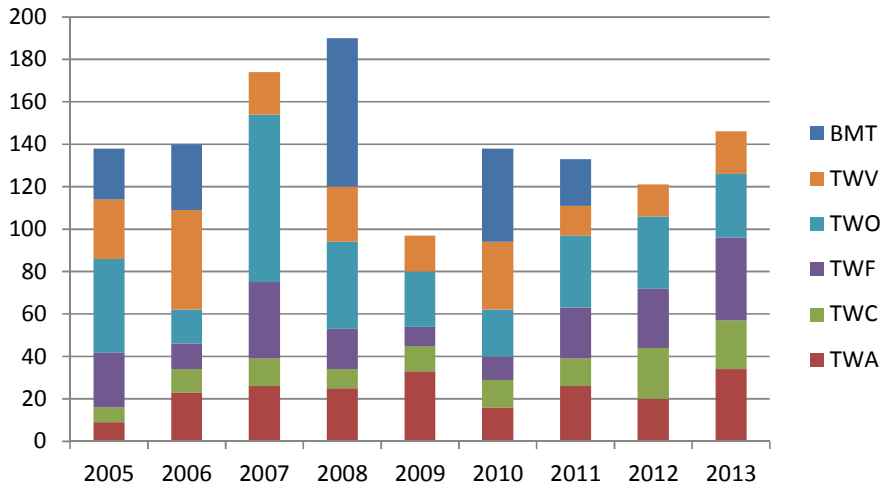
(Voir la figure 16.)

**Figure 16.**

**i) Nombre de participants aux ateliers préparatoires : membres et observateurs**



**ii) Nombre de participants aux ateliers préparatoires par groupe de travail technique**



e) Mesures visant à améliorer l'efficacité des travaux du TC des TWP et des ateliers préparatoires

À sa quarante-neuvième session, le TC a suivi des exposés du Bureau de l'Union sur une enquête auprès des participants au TWO, à sa quarante-cinquième session (tenue en 2012), et au TWF, à sa quarante-troisième session (tenue en 2012) ainsi que sur une analyse de la participation au TC et aux TWP.

5. DOCUMENTS ET MATÉRIELS DE L'UPOV DANS DES LANGUES SUPPLÉMENTAIRES

a) Mise à disposition de documents et de matériels de l'UPOV dans des langues autres que les langues utilisées au sein de l'UPOV (français, anglais, allemand et espagnol).

- L'Acte de 1991 de la Convention UPOV a été traduit en khmère et en serbe (ces traductions seront vérifiées avant d'être publiées sur le site Web de l'UPOV).

Pages consultées dans des langues autres que le français, l'allemand, l'anglais et l'espagnol sur le site Web de l'UPOV en 2013

Langue	Pages consultées
Russe :	586
Chinois :	304
Arabe :	273
Khmer :	64

6. FACILITATION DU DÉPÔT DE DEMANDES DE DROITS D'OBTENTEUR

a) Nombre de demandes de protection d'obtentions végétales  
(Voir les figures 17 et 19.)

b) Nombre de titres octroyés  
(Voir la figure 20.)

c) Nombre de titres en vigueur  
(Voir la figure 18.)

Figure 17. Demandes de droits d'obtenteur

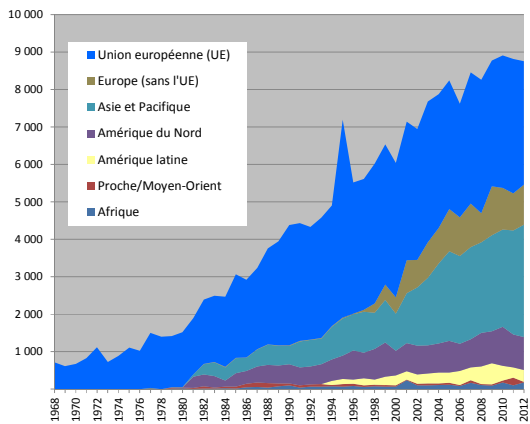


Figure 19. Demandes de droits d'obtenteur déposées par des résidents ou des non-résidents

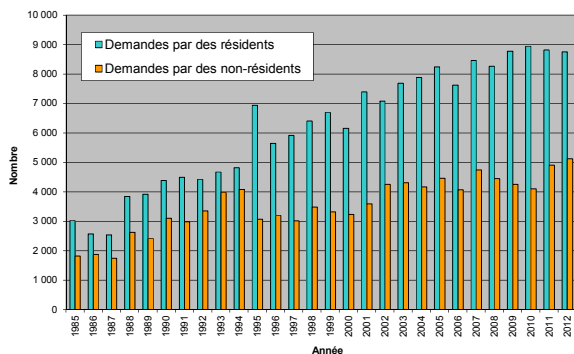


Figure 18. Titres d'obtenteur en vigueur

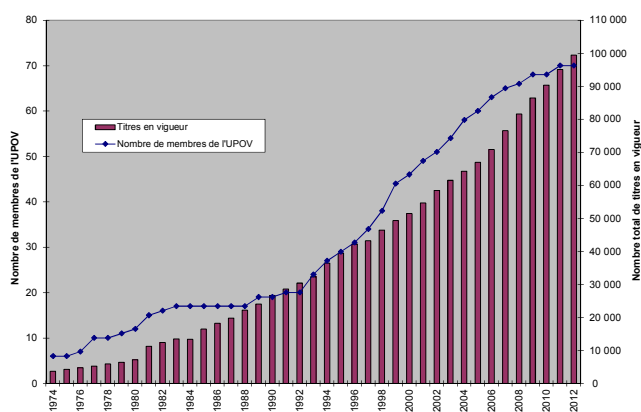
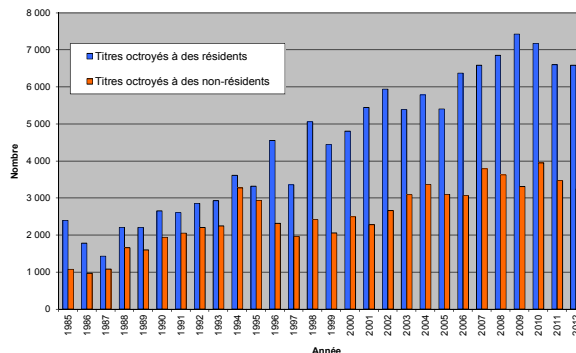


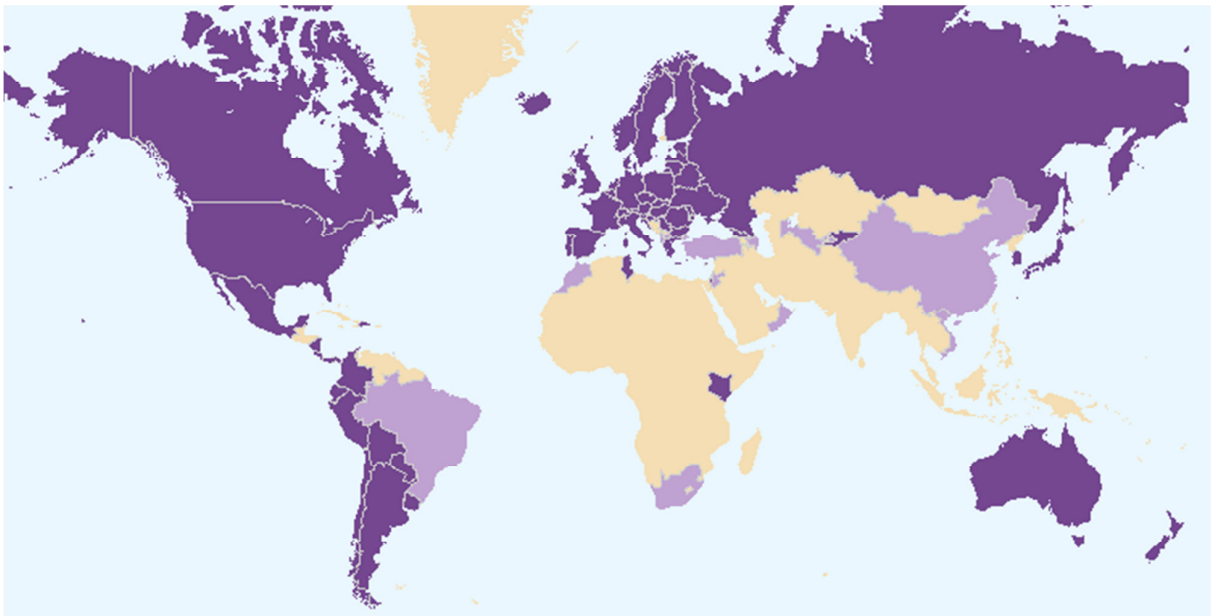
Figure 20. Titres d'obtenteur octroyés à des résidents ou à des non-résidents





d) Nombre de genres ou espèces protégés par des membres de l'Union

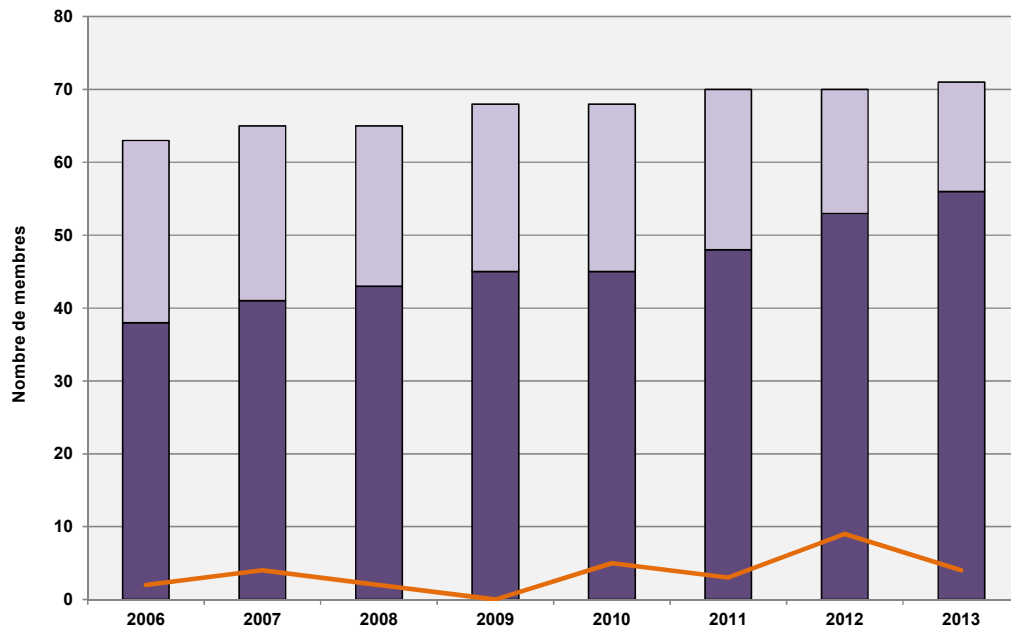
(Voir les figures 21 et 22.)

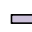


**Figure 21. Protection de genres et espèces végétaux en 2013**



-  Membres de l'Union assurant la protection de tous les genres et espèces végétaux
-  Membres de l'Union assurant la protection d'un nombre limité de genres et espèces végétaux

**Figure 22. Évolution de la protection de genres et espèces végétaux**



-  Nombre de membres assurant la protection d'un nombre limité de genres et espèces végétaux
-  Nombre de membres assurant la protection de tous les genres et espèces végétaux
-  Nombre de membres qui étendent la protection à des genres et espèces végétaux supplémentaires

e) Nombre de genres ou espèces dont des variétés sont protégées

Voir la figure 7 "Genres/espèces pour lesquels il existe des accords de coopération, de l'expérience pratique et des entrées de droits d'obteneur dans la base de données sur les variétés végétales".

f) Utilisation par les membres de l'Union de renvois normalisés dans les formulaires de demande

En 2012, 13 membres de l'Union ont indiqué que les renvois normalisés au formulaire de demande type de l'UPOV figuraient dans leurs formulaires de demande.

g) Utilisation de formulaires vierges linéaires correspondant au "Formulaire type de l'UPOV de demande de protection d'une obtention végétale"

En 2012, le CAJ a approuvé l'élaboration d'un formulaire prototype de dépôt électronique des demandes à l'intention des membres intéressés de l'Union et est convenu du contenu, du statut, du format des données, des langues et des plantes/espèces du formulaire. Les membres ci-après de l'Union, outre l'Union européenne à titre permanent, ont exprimé le souhait de prendre part à l'élaboration du prototype : Australie, Brésil, Canada, Colombie, États-Unis d'Amérique, Mexique, Nouvelle-Zélande, Paraguay, République de Corée, République dominicaine et Viet Nam. Parmi les autres partenaires intéressés figurent : l'OCVV, l'ISF, la CIOPORA, la Section des services Internet de l'OMPI, la Section des normes de l'OMPI et le Service des bases de données mondiales de l'OMPI.

Le formulaire électronique de l'UPOV devrait permettre de transférer aux membres participants de l'Union des données dans les formats Word, Excel, PDF ou XML. Les membres participants de l'Union décideraient du ou des formats dans lesquels ils accepteraient ces données. Dans le cas du format XML, un format type devrait être élaboré sur la base de la norme ST.96 de l'OMPI.

En 2013, une maquette de certaines parties du prototype de formulaire électronique a été présentée. Il a été convenu que ce prototype serait élaboré en anglais uniquement et que le questionnaire technique serait mis au point pour la laitue (*Lactuca sativa* L.). L'Argentine, le Japon et la Suisse ont demandé à participer à l'élaboration du prototype.

7. FOURNITURE D'INFORMATIONS SUR LA CONVENTION UPOV À L'INTENTION DES PARTIES PRENANTES (OBTENEURS, AGRICULTEURS, PRODUCTEURS, VENDEURS DE SEMENCES, ETC.)

a) Informations destinées aux parties prenantes sur le site Web de l'UPOV

Les matériels ci-après ont été mis au point en 2012-2013 :

- Colloque sur les avantages de la protection des obtentions végétales pour les agriculteurs et les producteurs
  - les présentations et l'allocation de clôture sont publiées sur le site Web de l'UPOV à l'adresse : [http://www.upov.int/meetings/fr/details.jsp?meeting\\_id=26104](http://www.upov.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=26104).
- L'ensemble "Trilogie" de l'UPOV également disponible (en anglais uniquement) sur le site Web de l'UPOV à l'adresse : [http://www.upov.int/about/fr/benefits\\_upov\\_system.html](http://www.upov.int/about/fr/benefits_upov_system.html) qui regroupe les documents ci-après :
  - Résumé (publication UPOV 357.1F)
  - Compte rendu du Colloque sur la sélection végétale pour l'avenir (publication UPOV 357.2F)
  - Compte rendu du Séminaire sur la protection des variétés d'obtentions végétales et le transfert de technologie : les avantages d'un partenariat secteur public-secteur privé (publication UPOV 257.3F)
  - Compte rendu du Colloque sur les avantages de la protection des obtentions végétales pour les agriculteurs et les producteurs (publication UPOV 357.4F)
- Séminaire sur les variétés essentiellement dérivées :
  - les matériels et vidéo sont publiés sur le site Web de l'UPOV à l'adresse suivante : [http://www.upov.int/meetings/fr/details.jsp?meeting\\_id=29782](http://www.upov.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=29782).



### 2.3 SOUS-PROGRAMME UV.3 : AIDE À LA MISE EN PLACE ET À L'APPLICATION DU SYSTÈME DE L'UPOV

L'Union a aidé un certain nombre d'États à mettre en place un système de protection des obtentions végétales sur la base des dispositions de la Convention UPOV et a donné aux gouvernements des conseils sur la manière d'élaborer la législation appropriée. La coopération avec les membres de l'Union, notamment pour ce qui est des cours de formation, a donné des résultats notables en matière de communication. Le cours d'enseignement à distance "Introduction au système UPOV de protection des obtentions végétales selon la Convention UPOV" et la formation de formateurs revêtent une importance croissante en vue d'offrir une assistance à un large éventail d'experts.

#### Objectifs

- ◆ Faire mieux connaître l'importance de la protection des obtentions végétales conformément à la Convention UPOV.
- ◆ Aider les États et les organisations, en particulier les gouvernements des pays en développement et des pays en transition vers l'économie de marché, à élaborer une législation conforme à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.
- ◆ Aider les États et les organisations à adhérer à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.
- ◆ Aider les États et les organisations à mettre en œuvre un système efficace de protection des obtentions végétales conforme à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

#### Résultats obtenus : indicateurs d'exécution retenus

##### 1. SENSIBILISATION AU RÔLE DE LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES CONFORMÉMENT À LA CONVENTION UPOV

###### a) Publications sur le rôle du système de l'UPOV de protection des obtentions végétales, y compris des documents sur le site Web

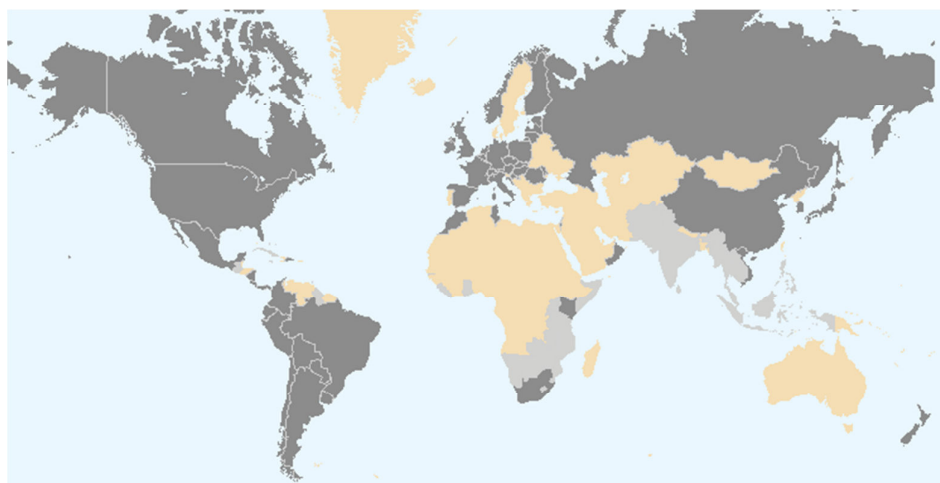
Voir la section 2.2 "Sous-programme UV.2", résultats escomptés "7. Fourniture d'informations sur la Convention UPOV à l'intention des parties prenantes", "a) informations destinées aux parties prenantes sur le site Web de l'UPOV".

###### b) Fourniture aux États et aux organisations d'informations sur les activités de l'UPOV

États ayant reçu des informations sur les activités de l'UPOV :

Afghanistan, Afrique du Sud, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Croatie, Cuba, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guyana, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Lesotho, Lettonie, Libéria, Lituanie, Malawi, Malaisie, Maldives, Maroc, Mexique, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Somalie, Sri Lanka, Suisse, Swaziland, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Ouganda, Uruguay, Viet Nam, Zambie, Zimbabwe (voir la figure 23).

Figure 23. États ayant reçu des informations sur les activités de l'UPOV



■ États membres de l'Union    □ États non membres de l'Union

Organisations intergouvernementales ayant reçu des informations sur les activités de l'UPOV :

ARIPO, Union européenne, OIDD.

Organisations non gouvernementales ayant reçu des informations sur les activités de l'UPOV :

AOHE, APREBES, APSA, ASTA, Déclaration de Berne, CIAT, CIOFORA, ESA.

Lieu des activités de l'UPOV :

Argentine, Cambodge, Chine, Équateur, États-Unis d'Amérique, Japon, Malawi, Malaisie, Oman, Pérou, République démocratique populaire lao, Sri Lanka, Suisse, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Uruguay, Zimbabwe (voir la figure 24).

**Figure 24. Lieu des activités de l'UPOV**



c) États et organisations ayant contacté le Bureau de l'UPOV pour obtenir de l'aide en matière d'élaboration d'une législation relative à la protection des obtentions végétales

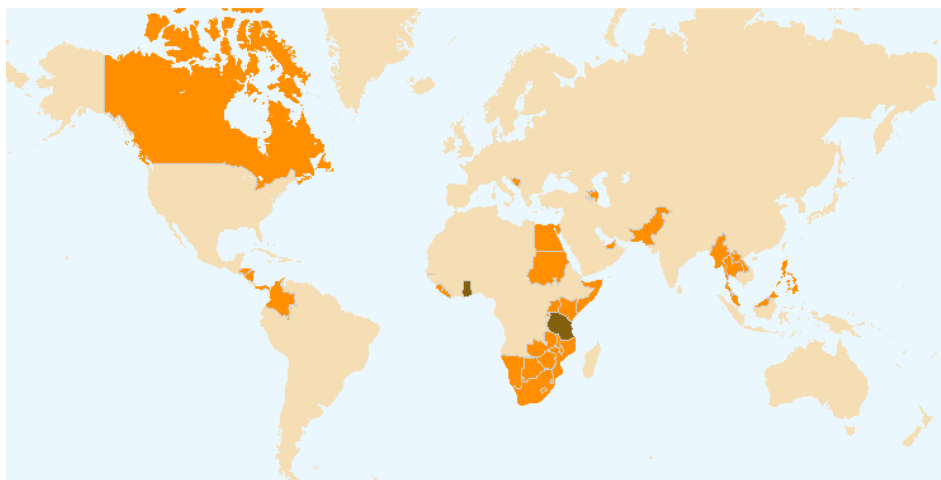
États membres de l'Union : Afrique du Sud, Azerbaïdjan, Canada, Colombie, Nicaragua, Panama et Singapour



États non membres de l'Union : ARIPO, Bahamas, Bahreïn, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brunéi Darussalam, Égypte, Émirats arabes unis, Ghana, Honduras, Malaisie, Myanmar, Namibie, Pakistan, Philippines, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Seychelles, Thaïlande, Zimbabwe (voir la figure 25).

d) États et organisations ayant entamé auprès du Conseil de l'UPOV la procédure pour devenir membre de l'Union

Ghana, République-Unie de Tanzanie.

**Figure 25. États et organisations ayant contacté le Bureau de l'Union pour obtenir de l'aide en matière d'élaboration d'une législation relative à la protection des obtentions végétales et États et organisations ayant entamé auprès du Conseil de l'UPOV la procédure pour devenir membre de l'Union**



-  États et organisations ayant entamé auprès du Conseil de l'UPOV la procédure pour devenir membre de l'Union
-  États et organisations ayant contacté le Bureau de l'UPOV pour obtenir de l'aide en matière d'élaboration d'une législation relative à la protection des obtentions végétales

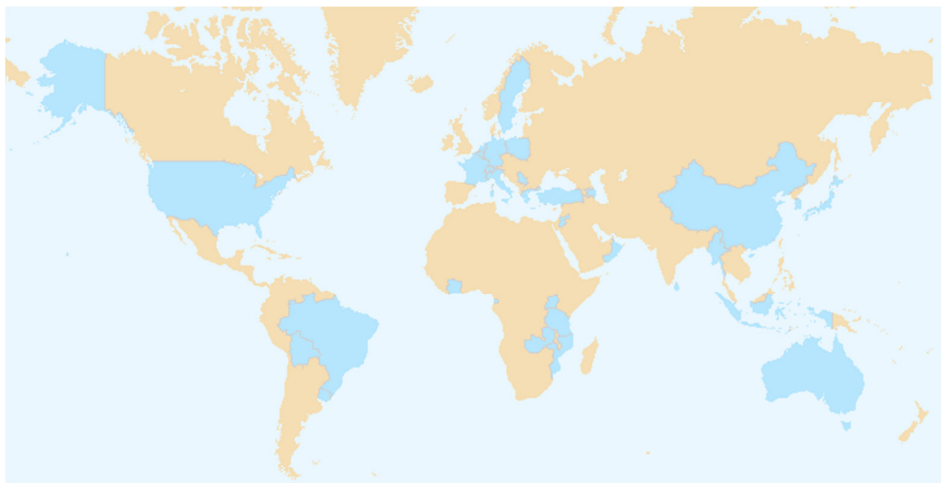
e) Participation aux activités de sensibilisation organisées par l'UPOV ou aux activités faisant intervenir des membres du personnel de l'UPOV ou des formateurs de l'UPOV au nom du personnel de l'UPOV

- i) activités organisées par ou avec l'UPOV : voir la lettre b) ci-avant
- ii) activités et réunions auxquelles l'UPOV a participé : voir la figure 26

Lieu des activités et des réunions au cours desquelles l'UPOV a fait des exposés :

Allemagne, Australie, Azerbaïdjan, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Brunéi Darussalam, Chine, Côte d'Ivoire, États-Unis d'Amérique, France, Grèce, Guinée équatoriale, Indonésie, Italie, Japon, Jordanie, Maurice, Mozambique, Myanmar, Oman, Pays-Bas, Pologne, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Serbie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Turquie, Ouganda, Uruguay, Zambie.

**Figure 26. Lieu des activités et réunions au cours desquelles l'UPOV a fait des exposés**



2. ASSISTANCE EN VUE DE L'ÉLABORATION D'UNE LÉGISLATION RELATIVE À LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES CONFORME À L'ACTE DE 1991 DE LA CONVENTION UPOV

a) États et organisations ayant reçu des commentaires sur leurs lois<sup>1</sup>

États membres de l'Union : Nicaragua, Panama et Singapour.

États non membres de l'Union : ARIPO, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brunéi Darussalam, Égypte, Émirats arabes unis, Ghana, Honduras, Malaisie, Myanmar, Namibie, Pakistan, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Thaïlande et Zimbabwe.  
(Voir la figure 28.)

b) États et organisations ayant reçu un avis positif du Conseil de l'UPOV

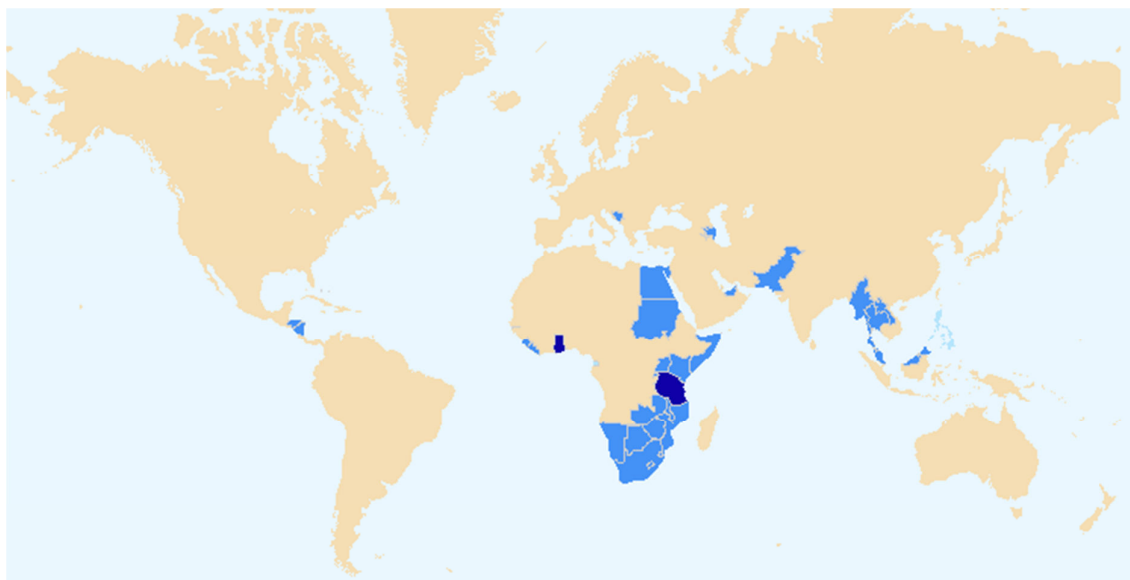
Ghana, République-Unie de Tanzanie (Projet de loi sur les droits d'obtenteur de la Tanzanie continentale et Projet de loi sur les droits d'obteneurs pour Zanzibar).  
(Voir la figure 29.)

c) Réunions avec des responsables gouvernementaux<sup>2</sup>

États membres de l'Union : Afrique du Sud, Azerbaïdjan, Canada, Colombie, Nicaragua et Singapour.

États non membres de l'Union : ARIPO, Bahamas, Bahreïn, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brunéi Darussalam, Ghana, Guinée équatoriale, Malaisie, Myanmar, Namibie, Pakistan, Philippines, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Seychelles, Thaïlande et Zimbabwe.  
(Voir la figure 27.)

**Figure 27. Assistance fournie en vue de l'élaboration d'une législation relative à la protection des obtentions végétales**



- États et organisations ayant reçu un avis positif du Conseil de l'UPOV
- États et organisations ayant reçu des commentaires sur leurs lois
- Réunions avec des responsables gouvernementaux

<sup>1</sup> Formulation de commentaires détaillés sur les lois et/ou aide à l'élaboration d'une législation.

<sup>2</sup> Réunions et/ou consultations en vue de la formulation d'avis et de la remise d'informations sur des questions législatives.

3. ASSISTANCE FOURNIE À DES ÉTATS ET ORGANISATIONS EN VUE DE LEUR ADHÉSION À L'ACTE DE 1991 DE LA CONVENTION UPOV

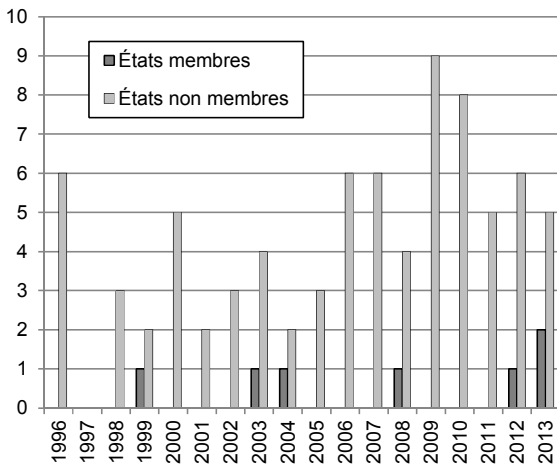
a) États ayant adhéré à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV ou l'ayant ratifié

France, Irlande, Panama.  
(Voir la figure 31.)

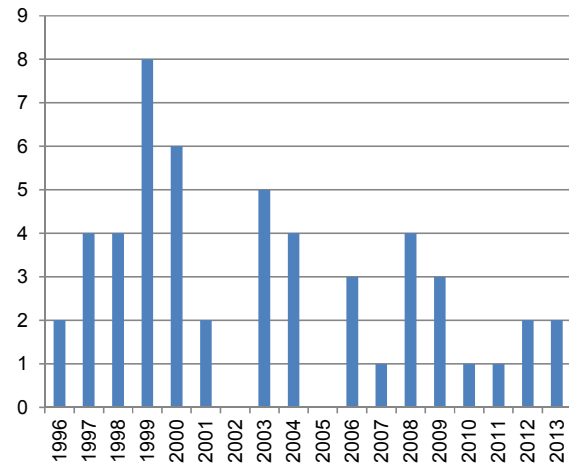
b) États et organisations devenus membres de l'Union

Serbie.  
(Voir la figure 30.)

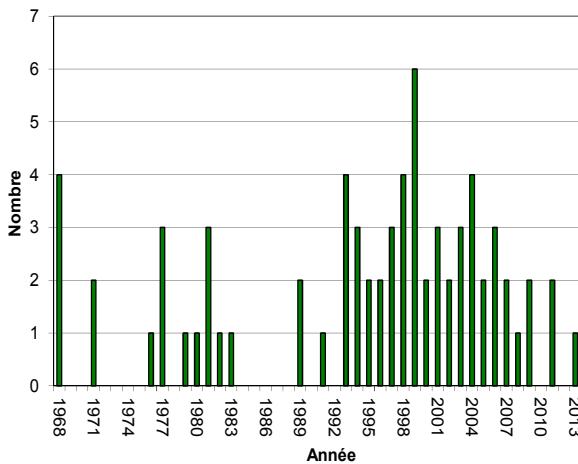
**Figure 28. États ou organisations ayant reçu des avis législatifs**



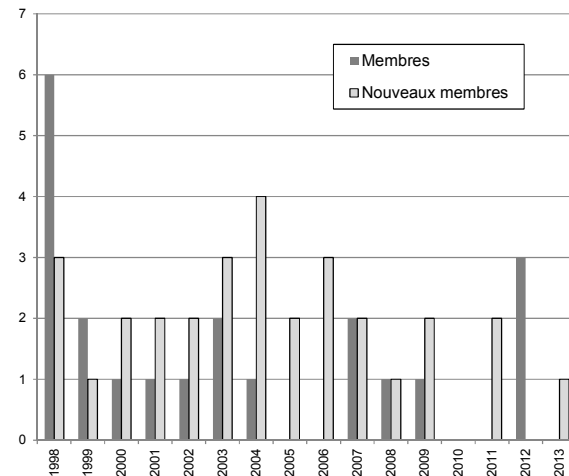
**Figure 29. États ou organisations ayant obtenu l'avis positif du Conseil**



**Figure 30. Nouveaux membres de l'Union**



**Figure 31. Adhésion à l'Acte de 1991 ou ratification de ce dernier**



4. ASSISTANCE À LA MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTÈME EFFICACE DE PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES CONFORME À L'ACTE DE 1991 DE LA CONVENTION UPOV

a) Participation aux cours d'enseignement à distance

UPOV DL -205 "Introduction au système UPOV de protection des obtentions végétales selon la Convention UPOV"

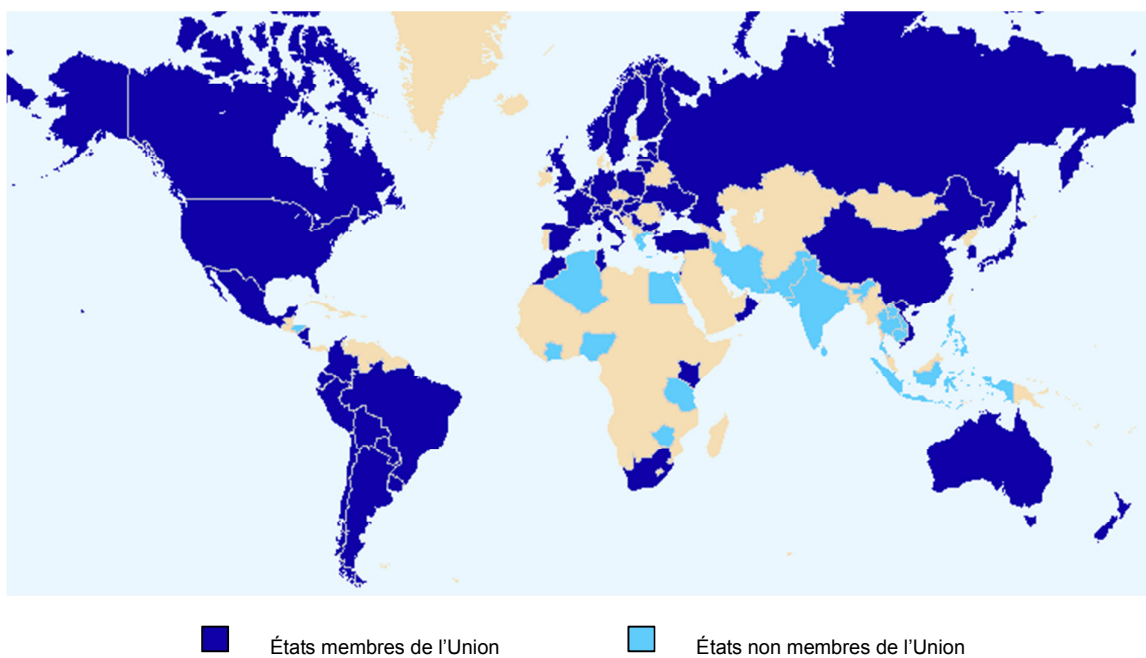
Nombre de participants aux sessions ordinaires du cours DL -205 en 2012 et 2013

Catégorie	Nombre d'étudiants
Catégorie 1 : fonctionnaires gouvernementaux de membres de l'Union désignés par le représentant auprès du Conseil de l'UPOV	579
Catégorie 2 : fonctionnaires d'États observateurs ou d'organisations intergouvernementales désignés par le représentant auprès du Conseil de l'UPOV	24
Catégorie 3 : autres	36
Catégorie 4 : exonération discrétionnaire du droit d'inscription pour des étudiants sélectionnés	9
Total :	648

Liste des États dont provenaient les participants aux sessions ordinaires du cours DL-205 en 2012 et 2013 :

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Bulgarie, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Égypte, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Israël, Italie, Japon, Kenya, Lettonie, Liban, Lituanie, Maroc, Mexique, Nicaragua, Nigeria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, République démocratique populaire lao, République de Corée, République de Moldova, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni, Serbie, Singapour, Slovaquie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Zimbabwe (total : 70 pays).  
(Voir les figures 32 à 34.)

**Figure 32. Participation au cours UPOV DL -205 en 2012 et 2013**



Nombre total de participants par catégorie aux sessions ordinaires du cours DL -205 depuis 2006

Catégorie	Nombre d'étudiants
Catégorie 1 : fonctionnaires gouvernementaux de membres de l'Union désignés par le représentant auprès du Conseil de l'UPOV	2 157
Catégorie 2 : fonctionnaires d'États observateurs ou d'organisations intergouvernementales désignés par le représentant auprès du Conseil de l'UPOV	138
Catégorie 3 : autres	180
Catégorie 4 : exonération discrétionnaire du droit d'inscription pour des étudiants sélectionnés	13
Total :	2 488

Figure 33. Participants aux sessions principales du cours DL-205 par catégorie d'inscription

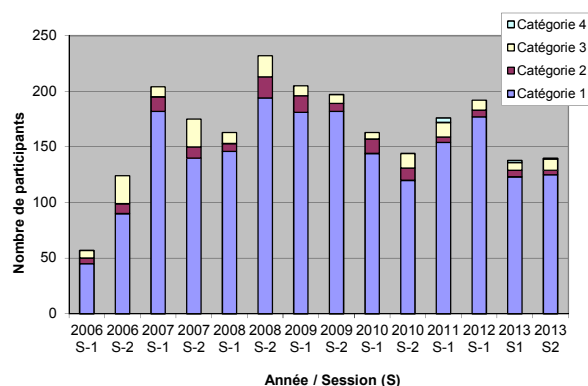
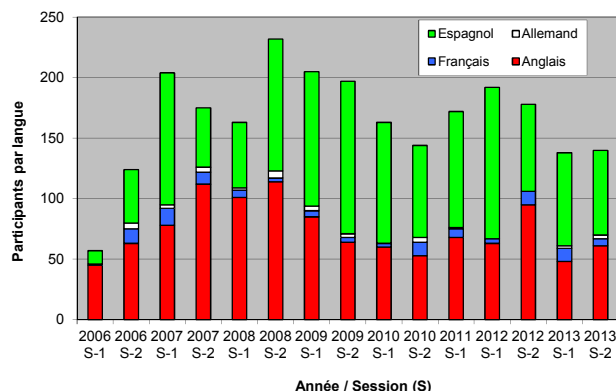


Figure 34. Participants aux sessions principales du cours DL-205 par langue



Sessions spéciales du cours DL-205 en 2012 et 2013

Mois/année	Nom du cours	Langue	Nombre de participants
Févr. 2012	OMPI "Mastère II en droit de la propriété industrielle"	FR	20
Avril 2012	Cours de formation de l'USPTO/UPOV intitulé "Plant Variety Protection under the UPOV Convention" (États-Unis d'Amérique)	EN	10
Juin 2012	Cours international organisé par Naktuinbouw sur la protection des obtentions végétales (Pays-Bas)	EN	18
Juill. 2012	Cours de formation organisé par la KOICA sur la protection des obtentions végétales (République de Corée)	EN	14
Sept. 2012	Cours de formation organisé par la JICA sur "l'harmonisation internationale du système de protection des obtentions végétales" (Japon)	EN	9
Déc. 2012	XI <sup>e</sup> Cours de formation à l'intention des pays ibéro-américains sur la protection des obtentions végétales (Uruguay)	ES	12
Juin 2013	Cours international organisé par Naktuinbouw sur la protection des obtentions végétales (Pays-Bas)	EN	30
Juill. 2013	Cours de formation organisé par la KOICA sur la protection des obtentions végétales (République de Corée)	EN	12
	Cours de formation organisé par la JICA sur "l'harmonisation internationale du système de protection des obtentions végétales" (Japon)	EN	9
Oct. 2013	XII <sup>e</sup> Cours de formation à l'intention des pays ibéro-américains sur la protection des obtentions végétales (Uruguay)	ES	11

b) Participation d'États et d'organisations ayant le statut d'observateurs aux travaux du CAJ, du TC, des TWP et aux ateliers préparatoires correspondants

Voir le sous-programme UV.2, section 2.2, indicateur d'exécution 4 "Participation des membres de l'Union et des parties prenantes aux travaux des différents organes de l'UPOV", sections a) à d).

c) Participation aux activités de l'UPOV

Voir le sous-programme UV.3, section 2.3, indicateur d'exécution 1 "Sensibiliser au rôle de la protection des obtentions végétales conformément à la Convention UPOV", section b).

d) Participation aux activités faisant intervenir des membres du personnel de l'UPOV ou des formateurs de l'UPOV au nom du personnel de l'UPOV

Voir le sous-programme UV.3, section 2.3, indicateur d'exécution 1 "Sensibiliser au rôle de la protection des obtentions végétales conformément à la Convention UPOV", section e).

e) Formation dispensée par des formateurs de l'UPOV au cours d'activités n'ayant pas été organisées par l'UPOV

2012

Lieu des formations (États)	États et organisations participants
Philippines	Philippines, Institut international de recherche sur le riz (IIRR)

2013

Lieu des formations (États)	États et organisations participants
Azerbaïdjan, Cambodge, Chine, Espagne, Indonésie, Japon, République démocratique populaire lao, Philippines, Sri Lanka, Ukraine, Uruguay, Viet Nam.	Afghanistan, Algérie, Argentine, Azerbaïdjan, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Cambodge, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Espagne, Égypte, Équateur, Guatemala, Honduras, Inde, Indonésie, Maldives, Maroc, Mexique, Nicaragua, Paraguay, Pérou, Philippines, République démocratique populaire lao, République dominicaine, Sénégal, Sri Lanka, Thaïlande, Tunisie, Ouganda, Ukraine, Uruguay, Viet Nam.

f) Mise en œuvre de projets avec des organisations partenaires et des donateurs

Projet mondial sur les semences :

- En 2012, 18 réunions électroniques et cinq réunions du Comité directeur.
- En 2013, 12 réunions électroniques et quatre réunions du Comité directeur ainsi qu'une réunion du Comité directeur avec des partenaires financiers potentiels.

g) Utilisation de la page Web "Assistance" en vue d'obtenir une aide dans le cadre d'un projet

- La page Web "Assistance" a été mise à disposition en 2012, sur la zone d'accès restreint du site Web de l'UPOV.



## 2.4 SOUS-PROGRAMME UV.4 : RELATIONS EXTÉRIEURES

Le site Web reste l'instrument privilégié pour la diffusion des informations, et le nombre de consultations et d'utilisateurs a augmenté (de 15% par rapport à 2012). En 2013, la publication "Trilogie", qui regroupe un résumé ainsi que les actes du "Colloque sur la sélection végétale pour l'avenir", du "Séminaire sur la protection des obtentions végétales et le transfert de technologie : avantage d'un partenariat secteur public-secteur privé", et du "Colloque sur les avantages de la protection des obtentions végétales pour les agriculteurs et les producteurs" est parue sous forme imprimée et sous forme électronique (en anglais uniquement). La publication périodique de communiqués de presse, y compris au sujet des éléments nouveaux survenus au sein du Conseil de l'UPOV, offre un moyen très utile pour diffuser des informations à l'intention du grand public. L'année 2013 a également été marquée par la mise en place d'une stratégie de communication visant à améliorer la compréhension globale du système de l'UPOV. L'une des priorités du programme de travail porterait sur l'établissement de fonctions axées sur les parties prenantes sur le site Web de l'UPOV, visant plus particulièrement les obtenteurs, les producteurs de semences/multiplicateurs de végétaux, les agriculteurs et les décideurs. Dans le cadre de cette stratégie, une première série de réponses aux questions fréquemment posées a été établie.

Un certain nombre d'organisations intergouvernementales ont invité l'UPOV à contribuer à leurs travaux. L'UPOV a pris part à des réunions avec d'autres organisations compétentes.

- Objectifs**
- ◆ Renforcer la compréhension du système de l'UPOV de protection des obtentions végétales par le public et les organisations non gouvernementales.
  - ◆ Fournir aux autres organisations intergouvernementales des informations sur la Convention UPOV, en vue d'assurer sa complémentarité avec les autres traités internationaux.

### Résultats obtenus : indicateurs d'exécution retenus

#### 1. MEILLEURE CONNAISSANCE PAR LE PUBLIC DU RÔLE ET DES ACTIVITÉS DE L'UPOV

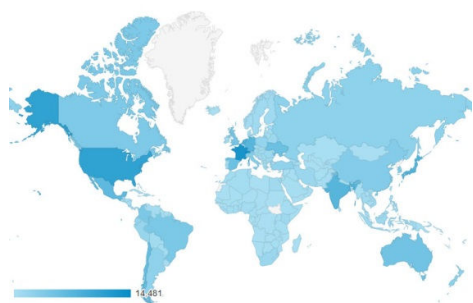
##### a) Mise à disposition sur le site Web de l'UPOV d'informations et de matériels à l'intention du grand public

- Colloque sur les avantages de la protection des obtentions végétales pour les agriculteurs et les producteurs
  - les présentations et l'allocation de clôture sont publiées sur le site Web de l'UPOV à l'adresse : [http://www.upov.int/meetings/fr/details.jsp?meeting\\_id=26104](http://www.upov.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=26104).
- L'ensemble "Trilogie" de l'UPOV également disponible (en anglais uniquement) sur le site Web de l'UPOV à l'adresse : [http://www.upov.int/about/fr/benefits\\_upov\\_system.html](http://www.upov.int/about/fr/benefits_upov_system.html) qui regroupe les documents ci-après :
  - Résumé (publication UPOV 357.1F)
  - Compte rendu du Colloque sur la sélection végétale pour l'avenir (publication UPOV 357.2F)
  - Compte rendu du Séminaire sur la protection des variétés d'obtentions végétales et le transfert de technologie : les avantages d'un partenariat secteur public-secteur privé (publication UPOV 257.3F)
  - Compte rendu du Colloque sur les avantages de la protection des obtentions végétales pour les agriculteurs et les producteurs (publication UPOV 357.4F).
- Séminaire sur les variétés essentiellement dérivées :
  - les matériels et vidéo sont publiés sur le site Web de l'UPOV à l'adresse suivante : [http://www.upov.int/meetings/fr/details.jsp?meeting\\_id=29782](http://www.upov.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=29782).
- Sept communiqués de presse (<http://www.upov.int/news/fr/pressroom/>).

##### b) Consultations du site Web

	2013	2012	2011	2010
<i>Nombre de sessions :</i>	178 732	151 914	140 371	118 895
<i>Utilisateurs ponctuels :</i>	84 336	71 506	75 673	62 758
<i>Nombre de consultations de pages :</i>	1 129 052	1 139 570	798 942	656 722
<i>Nombre de pages/visite :</i>	6,32	7,50	5,69	5,52
<i>Durée moyenne des consultations :</i>	00:06:35	00:07:19	00:04:41	00:04:12
<i>Pourcentage de nouvelles consultations :</i>	54,6%	45,05%	51,91%	50,57%

Consultation du site Web dans le monde en 2013

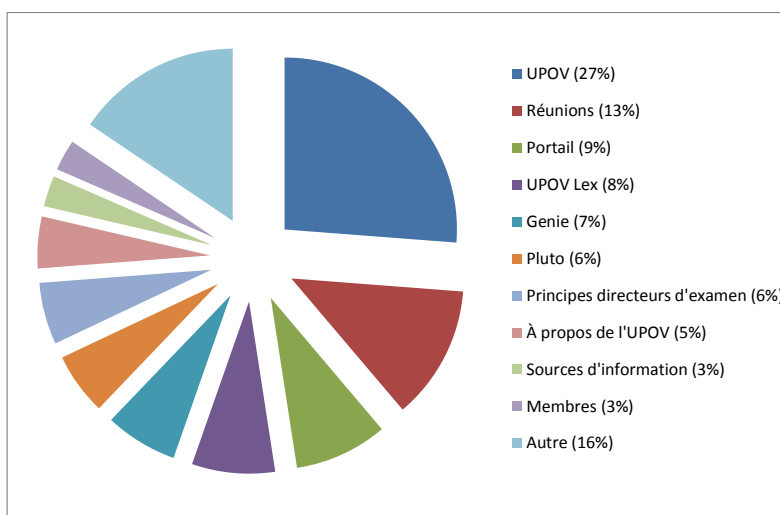


Sessions par pays :

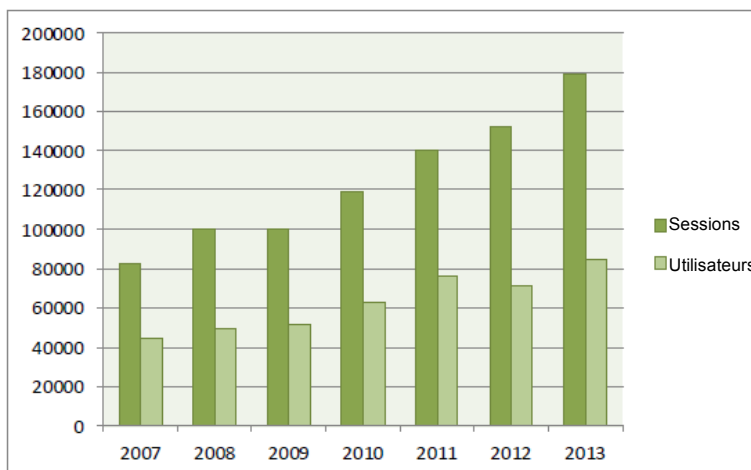
1. Suisse (8%)
2. France (7%)
3. États-Unis d'Amérique (6%)
4. Japon (4%)
5. Pays-Bas (4%)
6. Inde (4%)
7. Allemagne (4%)
8. Mexique (4%)
9. Chili (3%)
10. Espagne (3%)

Langue du logiciel de navigation	2013		2012		2011		2010	
	Visites	%	Visites	%	Visites	%	Visites	%
1. en-us : anglais (États-Unis d'Amérique)	70 706	39,56	57 341	37,75	50 571	36,03	46 527	39,13
2. es : espagnol	18 669	10,45	19 001	12,51	23 605	16,82	16 141	13,58
3. fr : français	13 876	7,76	14 212	9,36	10 670	7,60	11 169	9,39
4. es-es : espagnol (Espagne)	9 234	5,17	5 698	3,75	9 124	6,50	4 104	3,45
5. ru : russe	6 596	3,69	3 630	2,39	3 168	2,26	2 509	2,11
6. ja : japonais	6 444	3,61	7 562	4,98	6 387	4,55	5 349	4,50
7. nl : néerlandais	4 347	2,43	4 152	2,73	2 742	1,95	2 671	2,25
8. de : allemand	3 998	2,24						
9. pt-br : portugais (Brésil)	4 014	2,25						
10. de-de : allemand	4 065	2,27	4 562	3,00	5 577	3,97	7 068	5,94

Qu'est-ce que les utilisateurs consultent sur le site Web?



Site Web de l'UPOV : nombre de sessions et d'utilisateurs depuis 2007



Résumé de la consultation de certaines ressources du site Web ces trois dernières années  
(consultations de pages) :

	2013	2012	2011
Base de données GENIE	84 306	85 149	59 735
Base de données PLUTO	70 739	255 108	30 226
Principes directeurs d'examen	68 479	65 471	(non disponible)
UPOV Lex	88 533	91 245	19 269

Appareils utilisés pour consulter le site Web de l'UPOV en 2013

Ordinateur de bureau	170 856 (96%)
Téléphone portable	4 797 (3%)
Tablette	3 079 (2%)

## 2. FOURNITURE D'INFORMATIONS À D'AUTRES ORGANISATIONS

### Participation à des réunions ou à des activités d'organisations compétentes

Organisations intergouvernementales :

- ARIPO, Union européenne, OCVV, OCE, FAO, OIDD, ISTA, OAPI, OCDE, OMPI, OMC.

Autres organisations :

- AFSTA, APSA, CIOPORA, ESA, FELAS, ISF, UISB ICNCP et SAA.

### 3. PERFORMANCE FINANCIÈRE

Cette section donne un aperçu des résultats financiers et du nombre de postes du Bureau de l'Union. Des renseignements plus détaillés figurent dans les documents C/48/4 "Rapport de gestion financière pour l'exercice biennal 2012-2013" et C/48/13 "États financiers pour 2013".

#### 3.1 RECETTES, DÉPENSES ET RÉSERVES

**Tableau 1 : Recettes, dépenses et réserves 2008-2009, 2010-2011 et 2012-2013**  
(en milliers de francs suisses)

	2008-2009 Montant effectif A	2010-2011 Montant effectif B	2012-2013 Budget C	Variation		2012-2013 Montant effectif E=C+D
				D	D/C	
1. Recettes*	6 771	6 901	6 798	-6	-0,1%	6 792
2. Dépenses*	6 381	6 479	6 798	-513	-7,5%	6 285
Différence (1-2)	390	422	-	507	7,5%	507
3. Fonds de réserve	1 037	1 459	1 037	167	16,1%	1 204
4. Fonds de roulement	520	537	540	-	0,0%	540
5. Total des fonds de réserve à la fin de l'exercice (3+4)	1 558	1 996	1 577	167	10,6%	1 744

\* Recettes et dépenses effectives sur une base budgétaire  
(voir le document C/48/4 "Rapport sur la gestion financière pour l'exercice biennal 2012-2013", État V)

#### 3.2 STRUCTURE DU BUDGET

**Tableau 2 : Structure du budget pour 2012-2013 par rapport à 2008-2009 et 2010-2011**  
(en milliers de francs suisses)

	2008-2009 Montant effectif A	2010-2011 Montant effectif B	2012-2013 Budget C	Variation		2012-2013 Montant effectif E=C+D
				D	D/C	
1. Ressources en personnel	4 369	4 271	4 542	-494	-10,9%	4 048
2. Autres ressources	2 012	2 208	2 256	-19	-0,8%	2 237
Voyages et services contractuels	743	908	990	-24	-2,4%	966
Dépenses de fonctionnement, matériel et fournitures	1 269	1 301	1 266	5	0,4%	1 271
3. Total global	6 381	6 479	6 798	-513	-7,5%	6 285

## 3.3 VARIATION BUDGÉTAIRE PAR OBJET DE DÉPENSE

**Tableau 3 : Variation budgétaire par objet de dépense**  
(en milliers de francs suisses)

Objet de dépense	2008-2009	2010-2011	2012-2013 Budget	Variation des ressources		2012-2013 Montant effectif
	Montant effectif	Montant effectif		Montant	%	
	A	B	C	D	D/C	E=C+D
<b>A. Ressources en personnel*</b>						
Postes	4 291	4 055	4 382	-997	-23%	3 385
Agents temporaires	77	204	160	503	315%	663
<b>Total</b>	<b>4 369</b>	<b>4 259</b>	<b>4 542</b>	<b>-494</b>	<b>-11%</b>	<b>4 048</b>
<b>B. Autres ressources</b>						
<b>Stagiaires</b>						
<b>Total</b>	-	12	-	-	-	-
<b>Rémunérations et indemnités versées au personnel engagé pour des périodes de courte durée*</b>						
Missions de fonctionnaires	445	437	470	-41	-9%	429
Voyages de tiers	72	184	90	10	11%	100
Bourses	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>517</b>	<b>621</b>	<b>560</b>	<b>-31</b>	<b>-6%</b>	<b>529</b>
<b>Services contractuels*</b>						
Conférences	152	224	250	-75	-30%	175
Publications	63	48	70	-37	-53%	33
Experts	3	8	100	-95	-95%	5
Autres	8	6	10	214	n/a	224
<b>Total</b>	<b>226</b>	<b>286</b>	<b>430</b>	<b>7</b>	<b>2%</b>	<b>437</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>						
<b>Total</b>	<b>1 247</b>	<b>1 274</b>	<b>1 236</b>	<b>7</b>	<b>1%</b>	<b>1 243</b>
<b>Matériel et fournitures</b>						
Mobilier et matériel	14	6	10	-6	-62%	4
Fournitures	8	21	20	4	16%	24
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>27</b>	<b>30</b>	<b>-2</b>	<b>-7%</b>	<b>28</b>
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>6 381</b>	<b>6 479</b>	<b>6 798</b>	<b>-513</b>	<b>-8%</b>	<b>6 285</b>

\* Il n'est plus rendu compte séparément des dépenses au titre de ces regroupements pour l'exercice biennal 2012-2013.

### Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel ont représenté 4,1 millions de francs suisses en 2012-2013, soit 0,5 million de francs suisses de moins que le budget 2012-2013 approuvé. Cette réduction correspond à un poste de la catégorie des administrateurs resté vacant et à des changements de grade dus à des changements de personnel. La réduction au titre des postes de 1 million de francs suisses a été compensée par une augmentation de 0,5 million de francs suisses au titre des agents temporaires. Deux fonctionnaires, précédemment employés à 80%, ont repris le travail à 100% durant l'exercice biennal 2012-2013.

### Autres dépenses

Le total des autres dépenses s'est élevé à 2,2 millions de francs suisses, conformément à l'objectif inscrit au budget (99% du budget). On trouvera ci-après des explications par catégorie de dépense.

#### *Voyages*

Les frais de voyage ont été globalement conformes aux frais inscrits au budget pour l'exercice biennal 2012-2013.

#### *Services contractuels*

Le coût total des services contractuels a été conforme aux prévisions budgétaires (102% du budget). Les coûts des conférences ont été nettement inférieurs aux montants prévus au budget, s'établissant à 175 000 francs suisses contre 250 000 francs suisses (70% du budget). Le reste des coûts liés aux services contractuels a été nettement supérieur aux prévisions budgétaires, avec un montant de 262 000 francs suisses contre 180 000 francs suisses (146% du budget). La majeure partie des dépenses initialement prévues sous la catégorie "Experts" a été classée sous "Autres services contractuels" par suite des changements intervenus dans les catégories de dépense. Les coûts figurant sous la rubrique "Autres services contractuels" comprennent les dépenses afférentes aux spécialistes informatiques engagés pour la mise au point d'une version électronique du formulaire de demande et d'un modèle électronique pour les principes directeurs d'examen et aux experts venus seconder le personnel de l'UPOV pour l'élaboration du cours avancé d'enseignement à distance intitulé "Examen des demandes de droit d'obtenteur" (DL 305) et l'administration du cours DL 205 intitulé "Introduction au système UPOV de protection des variétés végétales selon la Convention UPOV".

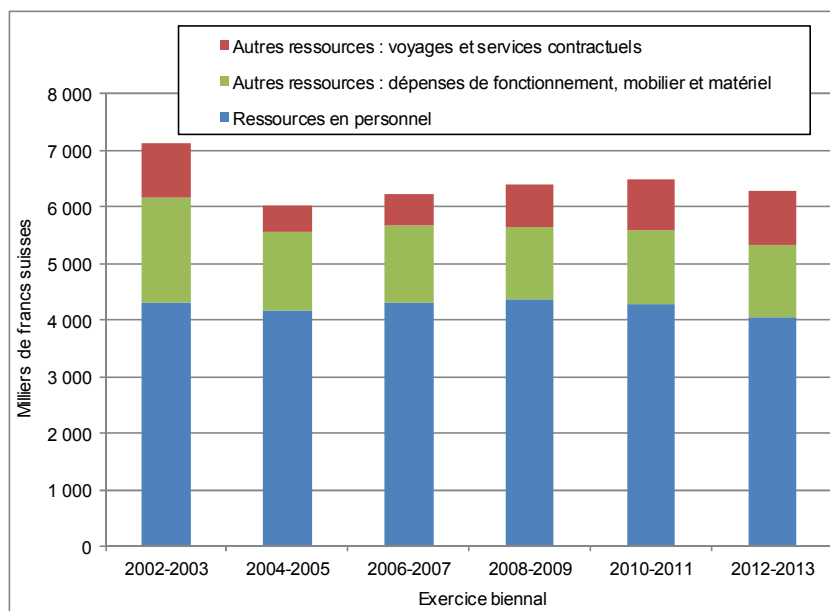
#### *Dépenses de fonctionnement*

Les dépenses de fonctionnement pour l'exercice biennal 2012-2013 ont été conformes aux prévisions budgétaires (101% du budget).

#### *Matériel et fournitures*

Les dépenses inscrites au poste Matériel et fournitures pour l'exercice biennal 2012-2013 ont été globalement conformes aux prévisions budgétaires.

**Figure 35. Recettes et dépenses (entre 2002 et 2013)**  
(en milliers de francs suisses)



	2002-2003 Montant effectif	2004-2005 Montant effectif	2006-2007 Montant effectif	2008-2009 Montant effectif	2010-2011 Montant effectif	2012-2013 Montant effectif
<b>Dépenses</b>						
Ressources en personnel	4 307	4 159	4 297	4 369	4 271	4 048
Autres Ressources	2 819	1 867	1 917	2 012	2 208	2 237
Autres ressources : voyages et services contractuels	973	470	542	743	908	966
Autres ressources : dépenses de fonctionnement, mobilier et matériel	1 846	1 397	1 375	1 269	1 301	1 271
Total global (dépenses)	7 126	6 026	6 214	6 381	6 479	6 285

### 3.4 BUDGET 2010-2011 : POSTES PAR CATÉGORIE

Comme indiqué dans le tableau 4 ci-dessous, aucune modification du nombre total de postes et de leur ventilation par catégorie n'est intervenue au cours de l'exercice biennal 2012-2013. Le programme et budget pour l'exercice biennal 2012-2013 prévoyait trois postes dans la catégorie des directeurs et trois postes dans la catégorie des administrateurs. Toutefois, en raison de changements de personnel imprévus, le nombre effectif de postes a été de deux dans la catégorie des directeurs et de quatre dans la catégorie des administrateurs.

**Tableau 4 : Postes par catégorie**

Catégorie de poste	2008-2009	2010-2011	2012-2013 Budget	Variation	2012-2013 Nombre effectif
	A	B	C	D-C	D
Directeurs	3	3	3	-1	2
Administrateurs	3	3	3	1	4
Services généraux	5	5	5	0	5
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>11</b>

### 3.5 RECETTES : VARIATION PAR SOURCE

Les recettes budgétaires réelles se sont élevées à 6,8 millions de francs suisses pour l'exercice biennal 2012-2013, ce qui correspond à l'objectif inscrit au budget (tableau 5 ci-dessous). Les recettes provenant des contributions, qui constituent la source de revenus la plus importante (98% du total), ont été inférieures de 11 000 francs suisses au montant inscrit au budget. Le budget approuvé pour 2012-2013 prévoyait un nouveau membre de l'Union par an. Cependant, l'Union n'a accueilli qu'un seul nouveau membre au cours de l'exercice biennal 2012-2013. Les recettes provenant des publications ont été inférieures de 6000 francs suisses au montant prévu. Le déficit s'explique par le remplacement de la base de données informatisée sur les obtentions végétales (UPOV ROM), qui avait des abonnés payants, par la base de données PLUTO, qui est accessible gratuitement à tous les utilisateurs. Les recettes provenant des intérêts ont été inférieures de 41 000 francs suisses au montant inscrit au budget du fait que les taux d'intérêt sur les fonds déposés auprès de la Banque nationale suisse ont été plus faibles que prévu. Les autres recettes ont été supérieures de 52 000 francs suisses au montant inscrit au budget. Elles comprennent les coûts d'appui administratif au titre des fonds fiduciaires, les droits d'inscription des participants au programme d'enseignement à distance de l'UPOV et les recettes au titre des ajustements comptables relatifs à des années antérieures.

**Tableau 5 : Variation par source**  
(en milliers de francs suisses)

Source	2008-2009	2010-2011	2012-2013	Variation		2012-2013
	Montant effectif A	Montant effectif B	Approuvé C	D	D/C(%)	Montant effectif E=C+D
Contributions	6 507	6 512	6 657	-11	-0,2%	6 646
Publications	43	70	10	-6	-60,0%	4
Intérêts	127	100	70	-41	-58,6%	29
Autres*	94	100	61	52	85,2%	113
<b>Total</b>	<b>6 771</b>	<b>6 782</b>	<b>6 798</b>	<b>-6</b>	<b>-0,1%</b>	<b>6 792</b>

\* : concerne essentiellement les coûts d'appui administratif au titre des fonds fiduciaires et les recettes provenant des droits d'inscription des participants au cours d'enseignement à distance de l'UPOV.



### 3.6 RECETTES, DÉPENSES ET RÉSERVES

**Tableau 6 : Recettes, dépenses et fonds de réserve et de roulement**  
(en milliers de francs suisses)

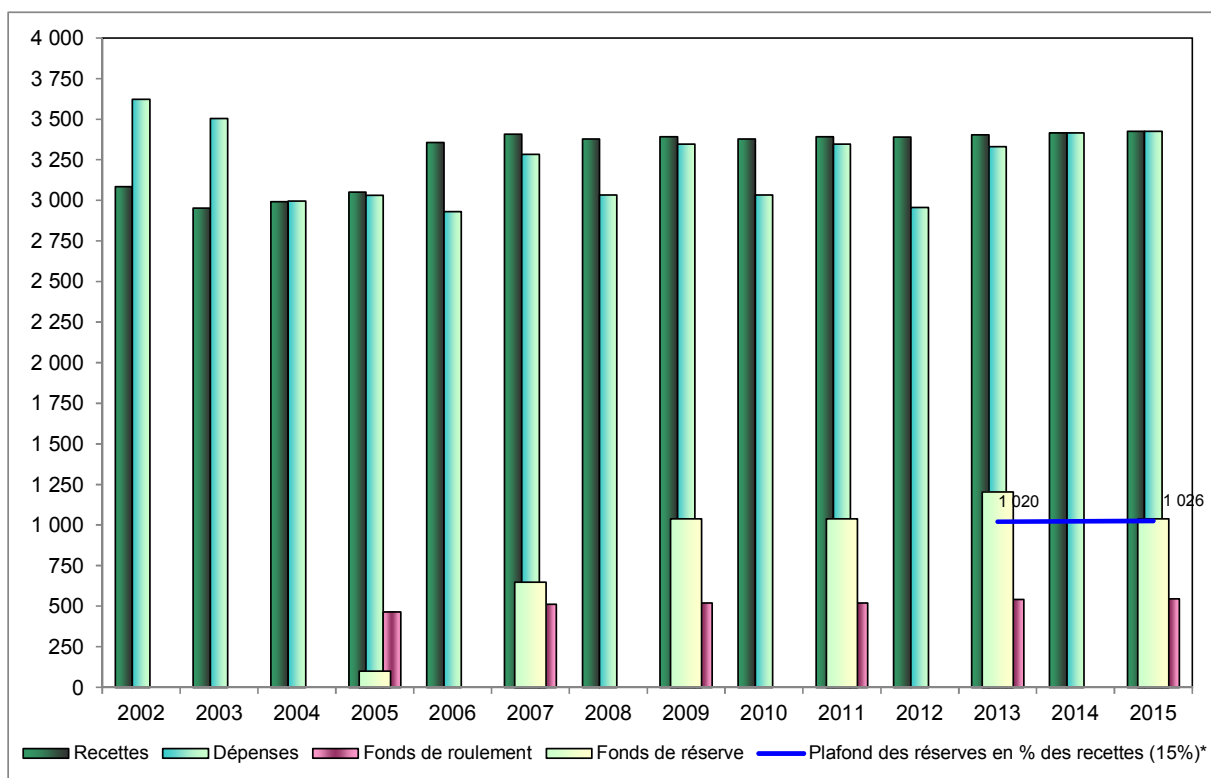
	<i>Montant effectif</i>				<i>Budget</i>		<i>Montant effectif</i>	
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2012	2013
Recettes	3 378	3 393	3 378	3 393	3 394	3 404	3 389	3 403
Dépenses	3 034	3 347	3 034	3 347	3 394	3 404	2 955	3 330
<i>Différence</i>	<i>344</i>	<i>46</i>	<i>344</i>	<i>46</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>434</i>	<i>73</i>
Fonds de réserve et de roulement								
Fonds de roulement		520		520		542		540
Fonds de réserve		1 037		1 037		1 037		1 204
<b>Total</b>		<b>1 558</b>		<b>1 558</b>		<b>1 579</b>		<b>1 744</b>

<b>PLAFOND DES RÉSERVES</b>	
Montant total des recettes 2012-2013*	6 803
Plafond des réserves en % des recettes (15%)**	1 020
Fonds de réserve estimé à la fin de l'exercice biennal	1 204
Fonds de réserve dépassant 15%	184

\*Les recettes totales pour 2012-2013 représentent les dépenses au titre du programme et budget sur la base des normes IPSAS.

\*\* : Selon l'article 4.6 du règlement financier sur les fonds de réserve, "[l']utilisation du fonds de réserve à des fins autres que pour couvrir un déficit relève de la décision du Conseil. Si, après la clôture de l'exercice financier, le montant du fonds de réserve dépasse 15% des recettes totales pour l'exercice financier, l'excédent est remboursé aux membres de l'UPOV, sauf si le Conseil en décide autrement. Tout membre de l'UPOV peut demander que le montant qui lui est remboursé soit déposé sur un compte spécial ou dans un fonds fiduciaire qu'il aura désigné".

**Figure 36. Recettes, dépenses et réserves pour la période 2003-2013**  
(en milliers de francs suisses)



	Montant effectif												Montant estimé	
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Recettes	3 084	2 951	2 991	3 052	3 355	3 406	3 378	3 393	3 378	3 393	3 389	3 403	3 415	3 426
Dépenses	3 621	3 504	2 996	3 030	2 930	3 284	3 034	3 347	3 034	3 347	2 955	3 330	3 415	3 426
<i>Différence</i>	-537	-553	-5	22	425	122	344	46	344	46	434	73	-	-
Fonds de réserve et de roulement														
Fonds de roulement				465		513		520		520		540		545
Fonds de réserve				100		647		1 037		1 037		1 204		1 037
<b>Total</b>				<b>565</b>		<b>1 160</b>		<b>1 558</b>		<b>1 558</b>		<b>1 744</b>		<b>1 582</b>

<b>PLAFOND DES RÉSERVES</b>	
Montant total des recettes (pour l'exercice biennal)	6 803 6 841
Plafond des réserves en % des recettes (15%)*	1 020 1 026
Fonds de réserve à la fin de l'exercice biennal	1 204 1 037
Fonds de réserve dépassant 15%	184 11

- 
- <sup>a</sup> Définition des termes employés en lien avec les statistiques concernant le site Web dans le présent rapport:
- Les "utilisateurs" sont les personnes qui ont effectué au moins une session au cours de la période donnée.
  - Une "session" est la période pendant laquelle un utilisateur consulte le site Web de manière active. Le terme "sessions" correspond au nombre total de sessions au cours de la période donnée.
  - L'expression "consultations ponctuelles" correspond au nombre de consultations du site Web au cours desquelles la page en question a été consultée au moins une fois.
  - Le terme "consultations" correspond au nombre total de consultations d'une page. Si le même utilisateur consulte plusieurs fois une page donnée au cours de la même session, toutes les consultations sont comptabilisées.

[L'appendice suit]

## APPENDICE

## SIGLES ET ABRÉVIATIONS

Termes de l'UPOV

BMT	Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN
Bureau	Bureau de l'Union
CAJ	Comité administratif et juridique
DHS	Distinction, homogénéité et stabilité
DL-205	Cours d'enseignement à distance de l'UPOV "Introduction au système UPOV de protection des variétés végétales selon la Convention UPOV"
DL-305	Cours d'enseignement à distance de l'UPOV "Examen des demandes de droits d'obteneur"
TC	Comité technique
TC-EDC	Comité de rédaction élargi
TWA	Groupe de travail technique sur les plantes agricoles
TWC	Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur
TWF	Groupe de travail technique sur les plantes fruitières
TWO	Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers
TWP	Groupe de travail technique
TWV	Groupe de travail technique sur les plantes potagères

Acronymes

AATF	Fondation africaine pour les technologies agricoles
ADPIC	Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
AECID	Agence espagnole de coopération internationale pour le développement
AFSTA	Association africaine du commerce des semences
AIPPI	Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle
AOHE	Association des obtenteurs horticoles européens
APBREBES	Association for Plant Breeding for the Benefit of Society
APSA	Association des semenciers d'Asie et du Pacifique
ARIPO	Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
ASTA	American Seed Trade Association
BSPB	British Society of Plant Breeders
CDB	Convention sur la diversité biologique
CDIP	Comité du développement et de la propriété intellectuelle de l'OMPI
CGRFA	Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
CINPC	Code international de nomenclature des plantes cultivées
CIOPORA	Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières de reproduction asexuée
CIPN	Comité intergouvernemental spécial à composition non limitée pour le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages
Commission de l'UISB	Commission internationale de nomenclature des plantes cultivées de l'Union internationale des sciences biologiques
Cours GRIP	Cours sur les ressources génétiques et les droits de propriété intellectuelle
ECOSA	Association semencière de l'OCE
ECOSOC	Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies
EMBRAPA	Société brésilienne de recherche agricole
ESA	Association européenne des semences
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FELAS	Fédération latino-américaine des associations de semenciers
Forum EAPVP	Forum sur la protection des obtentions végétales en Asie orientale
FWCC	Comité consultatif mondial de la Société des amis
GEVES	Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences
GRUR	<i>Deutsche Vereinigung für gewerblichen Rechtsschutz und Urheberrecht</i> (Association allemande pour la protection de la propriété intellectuelle et le droit d'auteur)

ICARDA	Centre international de recherche agricole dans les zones arides
IGC	Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore
IPSAS	Normes comptables internationales pour le secteur public
IRRI	Institut international de recherche sur le riz
ISF	<i>International Seed Federation</i>
ISTA	Association internationale d'essais de semences
JICA	Agence japonaise de coopération internationale
KEPHIS	Service d'inspection phytosanitaire du Kenya
KOICA	Agence coréenne de coopération internationale
KSVS	Service coréen des semences et des variétés
OAPI	Organisation africaine de la propriété intellectuelle
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCE	Organisation de coopération économique
OCIS	Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI
OCVV	Office communautaire des variétés végétales de l'Union européenne
OEVV	Office espagnol des variétés végétales
OIDD	Organisation internationale de droit du développement
OMA	Organisation mondiale des agriculteurs
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMPI	Organisation Mondiale de la Propriété intellectuelle
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PCT	Traité de coopération en matière de brevets de l'OMPI
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
QUNO	Bureau Quaker auprès des Nations Unies
QUT	Université de technologie du Queensland
SAA	<i>Seed Association of the Americas</i>
Sida	Agence suédoise de coopération internationale au développement
SISH	Société internationale de la science horticole
TAIEX	Instrument d'assistance technique et d'échange d'informations de l'Union européenne
TIRPGAA	Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
UN	Organisation des Nations Unies
UNIGE	Université de Genève
USPTO	Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique

[Fin de l'appendice et du document]